



25 ANS

DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

25 BLEZ AR C'HUZULIOÙ DIORREN

“Cap sur l'avenir”

TREMA AN AMZER-DA-ZONET

LORIENT

LA BASE HALL PEN DUICK

10-17H

12 MAI 2025



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

BLAVET
BELLEVUE
OCEAN
Communauté



CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT

PAYS DE LORIENT & QUIMPERLÉ

KUZUL DIORREN · BRO AN ORIENT & KEMPERLE



Véronique Kourotchkine (présidente du CoDev de Lorient-Quimperlé) : Je suis ravie de cette journée. Je suis ravie de vous rencontrer, de rassembler l'ensemble des conseils de développement.

Albert Billon (Président du CoDev de Cornouaille): Qu'attends-tu de cette journée ? Est-ce que tu as envie qu'on pousse un peu les feux sur cette grande question d'une démocratie citoyenne, réellement citoyenne ?

Véronique Kourotchkine : Aujourd'hui, j'aimerais que le mot du jour soit : « ensemble ». On va travailler ensemble. On va pouvoir réfléchir ensemble. Effectivement, aujourd'hui, on va parler du bilan des Conseils de Développement, pour ces 25 ans, mais aussi de leur avenir. Pouvoir réfléchir ensemble, pouvoir proposer ensemble un nouvel avenir, des nouvelles propositions.

Albert Billon : Je propose d'écouter le représentant de M. le maire, M. Boutruche. On verra ensuite comment les Conseils de Développement fonctionnent en Bretagne. On échangera ensuite avec les élus, nationaux, régionaux, locaux. Quelle est leur vision de cette question démocratique, dans un contexte et dans un monde non apaisé autour de ces grandes questions : illibéral à l'Ouest, autocrate à l'Est ?

Véronique Kourotchkine : Je rebondis sur la Bretagne, qui est une terre d'innovation, une terre d'engagement. Ici, on fait de la coopération, avec une vraie force. Que cette richesse fasse que nous puissions imaginer, ensemble, des propositions. Qu'on puisse ressortir avec une nouvelle ligne, des nouvelles positions, en s'engageant sur de nouvelles technologies.

Albert Billon : Me rejoignent Michel Bessonneau, qui représente le pays de Ploërmel ; Marie-Pierre Nantel pour le pays de Dinan, ainsi

que notre président national Bruno Arbouet, Arbouet, qui représente le réseau national des Conseils de Développement.

Marc Boutruche (maire de Quéven, vice-président à Lorient Agglomération) : Bonjour à tous. Je suis maire de Quéven, une petite commune à côté de Lorient, et je suis vice-président de Lorient-Agglomération. Enfin je suis référent du Conseil de Développement. Vos problématiques, vos envies et vos objectifs, vos intentions, c'est à moi de les mener auprès des élus qui ont des doutes, ou auprès des élus qui ne comprennent pas exactement votre positionnement. Vous allez parler de tout ça ce matin, j'espère que ça va me donner plein d'idées. Je représente ici Fabrice Loher, qui n'a pas pu venir, qui est le président de Lorient-Agglomération, le maire de Lorient. Comme j'ai la parole un peu trop libre, il m'a fait une petite antisèche, histoire que je ne dise pas que ce que je pense... Je remercie Véronique et toute son équipe, et le conseil de développement du pays de Lorient-Quimperlé. Je travaille avec le conseil de développement depuis longtemps. J'ai animé, co-animé le projet de territoire de Lorient-Agglomération. Le projet de territoire, c'est le projet politique pour les 10 ans qui viennent - sachant qu'il y a des élections entre temps, et qu'il y a plein de gens qui peuvent modifier les choses. En tout cas, on a essayé d'écrire une fiche collective commune. Le conseil de développement est intervenu plein de fois et d'ailleurs, ça nous a secoués une fois ou deux, ça a chahuté un peu la gouvernance. Véronique est arrivé, a décidé de remettre le conseil de développement au travail avec Lorient Agglomération. On essaie de faire de la -appelez ça comme vous voulez, moi je n'aime pas ces mots-là- démocratie participative... Changez de nom ! C'est un avis d' élu. Changez de nom parce que nous, on en fait. Nous sommes des élus, nous, du peuple.



Le Conseil de développement
est intervenu plusieurs fois
ça nous a secoué un peu !

Le CODEV
doit devenir
un réflexe !

Ça veut dire qu'il y a quand même quelques personnes qui ont voté pour nous ; j'espère qu'on représente un peu le peuple. La démocratie participative, on en fait tout le temps. On en a fait quand on a fait le projet de territoire. Le conseil de développement est intervenu autour du programme local de l'habitat, du PLH. Ce sont des choses qui sont essentielles. Là, on a pour ambition de travailler sur le contrat local de santé. Je sais que vous avez fait un gros boulot sur la culture ; je sais aussi qu'il y a les mobilités qui sont au cœur des problématiques des citoyens. Moi, je n'ai plus envie qu'on dise : « *tiens, on va simplement solliciter le conseil de développement* ». J'ai envie que le conseil de développement soit un réflexe. C'est-à-dire qu'à un moment, oui, nous aussi, on fait de la démocratie, mais quand on intègre dès le début et en amont des projets, et qu'on confronte ces projets à la réalité de ceux qui sont un petit peu en retrait de nos imageries politiques - où on a l'impression qu'on sait tout sur tout - c'est ça qu'on a envie de changer avec Véronique. Donc je voulais te remercier pour le travail fait, il faut qu'on chahute. On a une collaboratrice maintenant, agent, à Lorient-Agglo, qui est Clara Lalanne. C'est une intention de Lorient-Agglo de mettre des gens en relation avec nous pour coordonner nos actions. Il y a quelques petits trucs, quand même, ultra positifs qui se passent ! Je souhaite que, désormais, le conseil de développement soit très partenaire de nos actions publiques. J'espère que ça donnera une dimension ; ça peut être d'ailleurs un objectif pour les années à venir. Sinon, si le CoDev a juste un rôle consultatif, juste pour dire « *Tiens, on a respecté la directive européenne* » ; et puis, on vous a appelé au bon moment, plutôt vers la fin - comme ça, vous ne dites pas trop de choses, et vous modifiez pas trop de choses... Je pense qu'il faut vraiment qu'on le fasse en amont : ça je l'ai compris. Pour terminer, je vous donne un exemple qui m'a marqué sur l'intérêt du conseil de développement. Quand on a mené le projet de territoire, on a fait une plateforme collaborative. On a été je pense super bon, je le dis modestement, évidemment. On a eu plein de retours, oui, mais... on a juste oublié une tranche de la population. On a moins recueilli la parole des jeunes. Et si le conseil de développement n'avait pas été là pour nous accompagner sur les jeunes, on aurait peut-être raté quelque chose. Ils communiquent à leur façon, ils communiquent pas sur tous les sujets, mais je pense



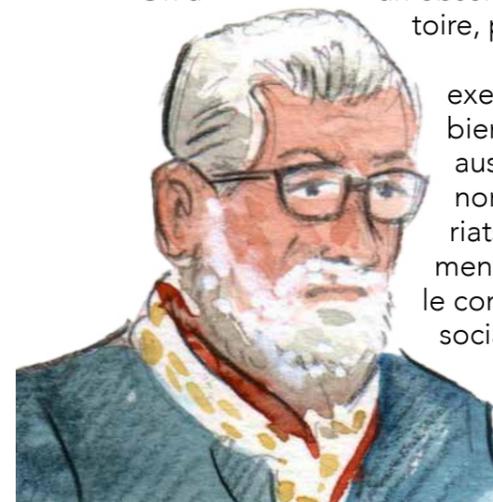
qu'on aurait raté un petit créneau. Ça illustre l'utilité du Conseil de Développement. Je m'arrête là. Juste vous dire qu'au nom de Fabrice Loher, on est content que vous ayez monté cet événement sur le Pays de Lorient. Ça nourrit les intentions et le gros travail de la nouvelle gouvernance du conseil de développement. Je vous souhaite une longue vie et une belle réunion toute la journée.

Albert Billon : Merci. Vous avez mis le doigt sur un certain nombre de sujets qu'on va traverser toute la journée. Être connu et reconnu ne va pas de soi. On a à s'interroger sur ce rapport aux élus. Merci à M. le député Damien Girard d'être présent parmi nous. Il y a notamment une autre députée attendue en la personne de Dominique Voynet, ainsi que Jimmy Pahun. Nous avons ici quatre représentants des conseils de développement. Je vais leur demander, en commençant par notre président national, de nous dire comment le réseau se comporte. Quelle vision avez-vous des conseils de développement présents sur notre territoire ? Est-ce que vous pouvez nous dire ce qu'est cette Coordination nationale des conseils de développement ?

Bruno Arbouet (co-président de la Coordination Nationale des Conseils de Développement) : C'est un réseau qui a une quinzaine d'années.

Il a vocation à regrouper l'ensemble des conseils de développement en France, à l'échelon national. Aujourd'hui, ça représente environ 130 conseils de développement. Nous réunissons l'ensemble des conseils de développement des métropoles, la plupart des agglos et des grandes agglos ; et on a de plus en plus de territoires ruraux. On a identifié 345 conseils de développement en France - à peu près à la moitié d'entre eux. C'est un réseau classique, pour partager les expériences. C'est toujours utile, pour valoriser et informer sur tous les sujets d'actualité, outiller, c'est-à-dire mettre à disposition un certain nombre de méthodes. On a un observatoire, par

« *Le CoDev est probablement l'anti-réseau social. C'est le lieu de l'anti-fracture. Un lieu de résistance à l'air du temps* »



exemple, qui est assez bien utilisé. On sert aussi à nouer un certain nombre de partenariats. On a noué récemment un partenariat avec le conseil économique et social ; et on s'est fortement mobilisés

quand les CESER ont été remis en cause, récemment. Quelles sont les grandes évolutions, les grandes tendances ? Dominique Voynet n'est pas encore là, mais quand, il y a 25 ans, avec la loi qui porte son nom, les conseils de développement ont été créés, notre environnement institutionnel, politique, idéologique était radicalement différent. Aujourd'hui, la crise démocratique est sur toutes les langues. On parle de fatigue démocratique, de désenchantement. Les symptômes sont connus : abstention aux élections, déclinisme, colère et attrait pour toutes les formes de radicalité, défiance des particuliers vis-à-vis des institutions, des élus, de la paix, etc. C'est peut-être ça qui a le plus changé. Ce qui serait important, au cours de cette journée, serait de voir en quoi les CoDev - qui peuvent avoir, à 25 ans, une certaine image d'archaïsme - sont porteurs de modernité et porteurs d'espoir et donc pour répondre à ça. Peut-être qu'avant de répondre à la question « *à quoi on sert ?* », peut-être dire qu'on a plaisir à se retrouver. On est tous des bénévoles, on n'est pas payés, il n'y a pas d'incitation, etc. Qu'est-ce qui fait que de nombreux soirs dans la semaine, on consacre du temps bénévole ? Il me semble que dans la société dans laquelle on est, le Conseil de développement est un lieu rare, qui n'est pas un lieu de pouvoir, qui n'est pas tout autant un lieu de contre-pouvoir ; où on s'écoute, où on débat, quelquefois de façon vive, mais toujours de façon constructive, pour faire émerger, sinon des compromis, sinon des consensus, des réponses un peu innovantes. On a l'habitude, quand on parle entre nous, de dire qu'on préfère cultiver l'enthousiasme que les colères. Deuxième idée, c'est qu'à l'heure des réseaux sociaux, qui ont pris une place de plus en plus importante, le CoDev est probablement l'anti-réseau social. C'est le lieu de l'anti-fracture. C'est un

lieu universel par opposition à un lieu communautaire. On est probablement de religions, de clivages politiques différents. Cette diversité fait que nos échanges sont particulièrement constructifs. On apprend à maîtriser les conflits. C'est le lieu de la conciliation de tous les futurs désirables. C'est le lieu qui nous aide à relier autrement. C'est le lieu de la fabrication des compromis. En d'autres termes, un lieu

de résistance à l'air du temps. Alors, on l'a dit, peut-être en introduction, il faut aussi qu'on soit lucide. Nos conseils de développement peuvent rencontrer ici et là des difficultés. La participation citoyenne, ce n'est pas un truc évident. C'est un cheminement qui est pas toujours facile. Les embûches sont nombreuses. On emploie souvent le terme d'essoufflement, on peut le constater ici ou là. Alors, me semble-t-il, il ne doit pas y avoir de confusion quant à notre rôle. Nous sommes des citoyens plutôt enthousiastes, plutôt engagés, je dirais souvent : amoureux de leur territoire, dont la légitimité n'est pas technique. Pour ça, il y a les services. Nous n'avons pas une légitimité politique au sens électoral du terme, non plus : nous ne sommes pas des élus. On a une expertise d'usage. Notre responsabilité est de nous exprimer les premiers dans le processus de fabrication de la décision publique. À charge pour les élus, éclairés par nos avis, par notre parole, de décider en responsabilité. Nous sommes des citoyens qui ne nous satisfaisons pas de nous exprimer une fois tous les cinq ou tous les six ans. C'est en ce sens qu'on parle de démocratie participative, de démocratie contributive. Je préfère souvent employer le terme de démocratie continue, c'est-à-dire l'idée de pouvoir, de façon continue, accompagner cette fabrication de la décision publique. Cette question renvoie à la question de notre articulation avec les élus. Il faut donc qu'on s'exprime les premiers. Pour s'exprimer les premiers, il faut que cette parole ait une certaine audience. À charge, pour les élus, de la collecter et de lui donner la résonance, par exemple, en exprimant nos propos, en conseil communautaire, devant la presse, etc. Et d'exiger ce qu'on appelle, sans que ce soit vraiment formalisé, un droit de suite. C'est-à-dire que les élus peuvent, évidemment, de façon complètement légitime, dire : « On n'est pas d'accord avec l'avis que vous rendez ». Mais ils doivent le dire et ils doivent dire pourquoi. Et ce faisant, on contribue au débat démocratique. On contribue à l'enrichir. Sachant que, pour nous, il n'y a aucune ambiguïté : in fine, le choix, la décision est de la responsabilité des seuls élus, donc de la démocratie représentative. C'est ainsi que les CoDev, dans leur fonctionnement, sont des acteurs majeurs

« La participation citoyenne est un élément de complexité qui crée des charges, qui crée du temps dans la décision. »

d'une démocratie continue pour permettre à la démocratie représentative, donc, aux élus, de retrouver le lien de confiance avec les électeurs. Ainsi, les CoDev sont particulièrement utiles à un moment où notre pays est confronté à de grandes transitions, qu'elles soient climatiques, environnementales, sociales, démocratiques, etc. Tout cela demande à aborder des sujets complexes. Ces sujets complexes, on ne les aborde pas efficacement si on ne les aborde pas sereinement. Quand je dis sereinement, ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de désaccord, de vraie tension, de vrai débat. Mais on n'est pas dans l'injure, on n'est pas dans l'invective, on n'est pas dans la radicalité. Je fais mienne une parole de Laurent Berger, qui a écrit un bouquin récemment où il dit « *Les postures radicales interdisent l'émergence de choix radicaux* ». Ça, je crois vraiment que c'est vraiment au cœur de notre réflexion.

Albert Billon : Bruno, un petit mot peut-être sur la vision nationale, géographique. On se félicite ici en Bretagne - et je profite de la présence du Conseil régional - d'avoir un vrai soutien du Conseil régional de Bretagne. La démocratie a un coût, un prix. Est-ce que les choses se passent différemment d'une région à l'autre ? Est-ce qu'il y a une opposition ville/campagne ?

Est-ce qu'on est capable de nous mobiliser avec des moyens à la hauteur des enjeux ?

Bruno Arbouet : Derrière cette question, il y a un point qu'on peut aborder sans tabou, c'est : est-ce qu'on est capable de faire une carte de France du dynamisme démocratique, de la vitalité démocratique, avec la couleur politique des élus en

place ? La réalité est quand même beaucoup plus complexe que ce qu'on pourrait penser. Ce ne sont pas les élus qui en parlent le plus qui en font le plus. Donc, on a une réalité très différente selon les régions. De façon caricaturale, on a encore des élus qui refusent, malgré la loi, de se doter d'un conseil de développement. On a certains élus, d'ailleurs, qu'il faut entendre, qui disent, en résumé : la participation citoyenne est un élément de complexité qui crée des charges, qui crée du temps dans la décision. C'est un argument qu'il faut entendre. Ce qu'on entend sur la démocratie est qu'il



s'agit d'un régime décadent, cf Poutine, etc. Et aussi que c'est un régime inefficace, parce qu'il ne permet pas de prendre des décisions. Ce qu'on reproche souvent aux élus, c'est que vous êtes sur un temps qui est déconnecté de la réalité par rapport à vos engagements, etc. Je reviens sur la question par rapport aux CoDev. La plupart des CoDev, de l'ordre de 80%, n'ont pas de statut juridique. Ce ne sont pas les associations. Et ça peut très bien fonctionner ainsi. Le critère statutaire n'est pas un critère pertinent, de mon point de vue. La question des budgets est très disparate. Évidemment, dans les territoires ruraux, c'est plus compliqué. La question du lien financier est un sujet délicat, parce qu'évidemment, on a besoin de moyens. Et en même temps, ça ne doit pas être un élément de dépendance : il faut que la parole reste libre. Pas d'instrumentalisation. On a donc une diversité de cas. On attend tous avec impatience les prochains budgets, parce qu'on sait tous que les collectivités sont sous tension budgétaire extrêmement forte. Est-ce que les budgets ou les dotations affectées aux CoDev vont être les premières victimes des éléments de rationalisation qui vont pouvoir être opérés ? Pour le coup, on sait qu'on va être dans une tension budgétaire beaucoup plus forte que ce que ça a été.

Albert Billon : Descendons d'un cran. On voit bien que dans les fonctionnements, il y a des différences entre les territoires ; selon qu'on dispose de plus ou moins de moyens, que ce soit en nombre de membres ou en moyens financiers qui permettent de faire fonctionner un conseil. Donc, on va passer par Rennes avec William Chauou. Peux-tu nous dire comment ça se passe chez vous, à l'échelle de la métropole rennaise ?

William Chauou, bureau du CoDev Rennes : Merci à tous de nous accueillir. C'est une très bonne idée d'organiser une telle réunion. Nous sommes 120 personnes au conseil développement. Je fais partie du bureau qui sera renouvelé bientôt. Effectivement, on a une structure un petit peu différente et, effectivement, on n'a pas de statut. On est à 80% représentants d'associations, de structures. Donc, on est principalement un conseil de développement de structures, avec, aujourd'hui, 20% de citoyens. Ça fait de nous un modèle complètement différent des autres, une relation aux élus politiques un petit peu différente puisque, des fois, on les connaît même avant de siéger au conseil de développement. Et on est représentatif de quelque chose avant d'être membre du CoDev. Cela permet un dialogue avec les élus

un petit peu différent ; pas dans la confrontation, c'est complètement inutile. On est bien là pour accompagner les élus, pour leur amener des idées, peut-être, parfois, pour les chatouiller, mais jamais dans la confrontation, c'est complètement inutile. La démocratie continue est vraiment un bon terme. Nous sommes complémentaires à cette démocratie élective. J'ai moi-même été aussi élu quelques années. On arrive à rassembler ensemble des gens qui ne pensent pas du tout pareil : c'est quand même la force des conseils de développement ; parce qu'aujourd'hui, dans quelle institution va-t-on rassembler des gens qui se parlent facilement ? Même si en Bretagne, on le fait facilement. Mais on peut rassembler, débattre. Nous, on a pris un sujet, il y a un an : l'immigration. Beaucoup d'élus nous ont dit "Alors là, avant les élections, vous êtes foutus". Mais on n'a pas peur de débattre de sujets sensibles. On travaille, bien sûr, sur le PLH, sur le SCoT, et on amène des modifications. Ce qui est important, c'est une modification du débat sur la jeunesse. Nous, au PLH, on mis en lumière l'importance des logements pour les apprentis et les stagiaires : c'était absent du PLH depuis toujours. On peut amener des petites modifications. Le travail d'élus est très compliqué, c'est très prenant, il y a plein de choses. Nous, on a une réflexion un petit peu différente. Et en plus, avec notre passé de représentants de structure, on a aussi une pensée un petit peu différente.

Albert Billon : Loin de nous de dire que les conseils de développement sont la démocratie citoyenne. On est une structuration organisée



qui permet de participer, mais évidemment, on ne peut pas réduire la démocratie sous toutes ses formes à nos conseils de développement. Il faut qu'il n'y ait pas d'ambiguïté là-dessus. Vous avez fait le choix d'un conseil représenté par tout un tas de structures. 20% de citoyens, c'est quelque chose qui va évoluer ou pas ? Je pense à la Région qui aimerait qu'on soit un peu plus tournés vers les jeunes, tournés vers les actifs, tournés vers certaines catégories de population. On a réussi, en Bretagne, à obtenir la parité dans nos conseils de développement. C'est la règle, mais qui pourrait nier aujourd'hui que sans la loi, on serait arrivé à la parité homme/femme dans plein d'organisation ? Je ne crois pas. Il faudra peut-être que le législateur nous aide encore à aller un petit peu plus loin dans cette implication citoyenne, selon des modalités à définir, mais je crois aux vertus de la loi pour avancer, justement, sur ces catégorisations qui ne sont pas qu'artificielles.

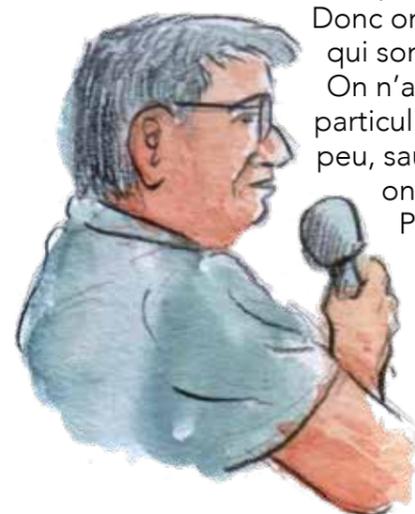
William Chauou : Le fait d'être majoritairement des structures n'est pas forcément un problème pour l'âge des participants. Nous avons des associations d'étudiants. Par contre, on a, dans notre règlement intérieur, une obligation : celle de ne pas pouvoir se présenter à plus de deux mandats. Ce renouvellement arrive à échéance : dans une semaine, 70% des personnes seront de nouvelles personnes. On a une moyenne d'âge qui va baisser de 10 ans parce qu'on a parfois, quand même, quelques personnes qui restent là parce que, bon, elles y sont bien, elles s'y plaisent. Ce pourquoi le renouvellement est très important. Pour la proportion de personnes indépendantes, je ne souhaite pas, aujourd'hui, qu'elle évolue plus que de 20% puisqu'on peut faire venir des structures. On a perdu en parité, cette fois-ci avec le renouvellement, puisqu'on contraint les structures à nous trouver d'autres personnes, et elles ont beaucoup de mal. Je vais m'attacher, pour les deux ans à venir, à vraiment augmenter cette parité.

Albert Billon : Un conseil simple : quand vous faites rentrer quelqu'un, vous faites rentrer un couple, un homme et une femme. Ça s'organise parfaitement. Revenons sur une autre partie de la Bretagne, Michel Bessonneau, de Ploërmel. Comment ça se passe ? On est en zone rurale, on est au centre de la Bretagne. Est-ce que les choses sont plus faciles ou plus difficiles ?

Michel Bessonneau, CoDev de Ploërmel, co-animateur du réseau des CoDev bretons : On est



une zone rurale, effectivement : 56 communes, 80 000 habitants. Ça reste un territoire très parsemé, on n'a pas une population très dense. La ville-centre ne fait que 10 000 habitants, on travaille sur un pays qui a deux communautés de communes. Le regroupement des communautés de communes a apporté de gros bouleversements dans le fonctionnement, y compris du conseil de développement. Parce que quand on avait six communautés de communes pour un pays, la notion de pays avait plus d'importance. Les élus donnaient plus d'importance aux pays que désormais, où les choses se passent, à la limite, dans chaque communautés de commune. Et finalement, le pays porte le SCoT, le contrat local de santé - qui est aussi quelque chose dont les conseils de développement, à mon avis, doivent se saisir parce que c'est aussi un moyen souvent d'apporter sur la table ou de mettre en avant des sujets qui sont essentiels, le handicap par exemple, le handicap invisible notamment.



Le CODEV arrive à rassembler des gens qui ne pensent pas pareil.

Donc on est sur ces territoires qui sont très particuliers.

On n'a pas de commandes particulières des élus, ou très peu, sauf sur le ZAN. Quand on vient dans le pays de Ploërmel pour s'instal-

ler, on rêve d'avoir quasiment l'hectare de terre autour de la maison pour avoir trois moutons, deux chèvres, et pourquoi pas, des poneys, etc. Évidemment, comme partout dans le reste du territoire national, ça fera bientôt partie du passé. Par ailleurs, depuis la crise Covid où tout s'est vendu de manière incroyable, on a une modification, y compris de la population, qui est assez étonnante. C'est assez dur à imaginer. Il y avait une commune dans laquelle à un moment donné, il y avait 250 propriétés à vendre, avant le Covid. Moins d'un an après le début de la crise Covid, tout était vendu ! Un lotissement qui n'avait pas démarré s'est rempli en six mois, etc. Donc il y a eu un bouleversement dans le monde rural. Notre Conseil de développement, là-dedans, essaie de trouver sa place. Peut-être, de manière un peu différente dans les zones urbaines ; on est, nous, peu sollicités, je l'ai dit, par les élus. En même temps, on essaye d'apporter des réflexions. Par exemple, sur le handicap, on a une commission qui fonctionne relativement bien. Et là, encore récemment, on vient de faire un forum, où on essaye d'intégrer la jeunesse. Ça paraît étonnant, mais on a deux jeunes, encore en BTS, qui sont entrés avec nous, là, au renouvellement ; c'est formidable. J'en profite pour remercier le Conseil Régional sur le sujet du financement, parce que j'ai aussi un peu cette casquette-là de co-animateur des CoDev bretons. Le conseil régional nous dit toujours : « Allez plus vers les jeunes ».

Albert Billon : Comment vous saisissez-vous d'un sujet ? Vous faites de l'autosaisine ?

Sur quels critères ? Pourquoi le handicap ? Pourquoi le ZAN ? Qu'est-ce qui vous anime ? Comment vous procédez pour choisir tel ou tel sujet ?

Michel Bessonneau : On fait de l'autosaisine... Lors des renouvellements, tous les trois ans, on demande à chacun : «*qu'est-ce que vous pensez, Qu'est-ce qui vous a amené ici ?*» Notre conseil de développement est formé de 36 personnes en 3 collèges : un tiers collège citoyens, un tiers associations, chambres des métiers, les consulaires ; un dernier tiers d'anciens élus, ou de personnes qualifiées que les élus nous proposent. Ces 3 collèges réfléchissent collectivement aux sujets qu'on veut porter. Il y a quelques années, on avait lancé une commission patrimoine, partant du constat d'associations qu'il n'y avait pas d'outil local permettant de valoriser notre territoire. On est pourtant un des territoires les plus riches, en matière de chapelles, monuments, etc. Et nous n'avons rien qui recense tout ça. A la demande, donc, de quelques personnes du groupe, nous avons travaillé sur le sujet. Et aujourd'hui, le pays a décidé d'embaucher quelqu'un pour mettre ça en valeur, pour travailler avec le conseil régional, là aussi. Voilà, c'est une belle histoire.

Albert Billon : S'il fallait que tu identifies deux ou trois obstacles, ou deux ou trois difficultés auxquelles vous êtes confrontés, quelles seraient-elles ?

Michel Bessonneau : Le quotidien, c'est un peu des moyens. On est sur un territoire vaste, donc il faut se déplacer. Tous les déplacements, chez nous, ne peuvent se faire qu'en voiture: ça a un coût. Si on veut avoir une représentation géographique convenable, de la Gacilly à Ploërmel, c'est 25 ou 30 kilomètres, 30 et 30, c'est 60. Sur une année, ce n'est pas neutre. Et sur trois ans, encore moins. Ça, c'est un problème... L'animation est également un problème. Un animateur ou une animatrice, à mi-temps, ce n'est pas tant que ça, le temps est vite passé. Ce sont vraiment les deux obstacles. Et puis le troisième : je ne dirais pas qu'on manque de reconnaissance, mais peut-être qu'on aimerait plus de sollicitations de la part des élus. Mais ça, peut-être que ça va venir au fil des mois. Soyons optimistes.

Albert Billon : C'est un des défis, comment être reconnu ? Je salue M. le député Damien Girard, local de l'étape, avec son voisin de derrière, et Mme Voynet, députée du Doubs. On est dans cette phase de présentation de ce qui se fait



en Bretagne. On va aller du côté de Dinan. Marie-Pierre, comment se vivent les choses du côté de votre territoire.

Marie Pierre Nantel, représentante du CoDev de Dinan : D'abord, nous n'avons pas de statut associatif.

Albert Billon : Donc, vous êtes adossé à une structure ?

Marie Pierre Nantel : Oui. C'est un CoDev intégré - moi je dis abrité, parce que la loi est la même. Je voudrais parler de l'importance de la composition du conseil et, vous en avez parlé, du mode de recrutement. Nous, on est sur

un territoire rural. L'ensemble du territoire est découpé en secteur et en pourcentage de population. Nous sommes sur 64 communes, 106 000 habitants. C'est un territoire vraiment éparé, avec une ville-centre de 15 000 seulement, disons 25 000 avec sa première couronne. C'est vraiment rural. La composition est, pour nous, quelque chose d'important. Nous ne sommes pas composé de représentants d'associations, mais de représentants géographiques ; et aussi on fait attention à la parité. Là où on est beaucoup plus faible, c'est avec les jeunes. Le recrutement au niveau des jeunes est difficile. On compense en créant des partenariats, quand c'est possible, avec les lycées, ou en leur faisant

parvenir des enquêtes numériques : c'est ainsi qu'on essaie de contourner ce problème. Cette composition, dans notre idée et dès le départ, est un panel. Lors du dernier recrutement, on a vu qu'il nous manquait le secteur agricole. Comment peut-on penser la Bretagne sans penser aux agriculteurs ? Donc on est allé solliciter de ce côté-là ; leurs paroles étaient importantes dans le débat. Ensuite, il nous manquait les syndicalistes, donc on est allé poser nos affiches. On est très contents parce que là aussi, on a eu deux syndicalistes, dans le secteur de l'aide à domicile, qui est un secteur qui a des choses à dire aussi. Le moment de la composition est vraiment un moment à ne pas rater. Mais c'est quand même quelque chose d'instable, il faut le reconnaître. Et bien sûr la parité homme-femme, qu'on recherche.

Albert Billon : Votre relation aux élus, comment ça se passe ?

Marie Pierre Nantel : Au tout début, c'est-à-dire il y a six ans quand je suis arrivée, j'ai tout de suite senti qu'on était là par la loi. "Faites votre vie". J'exagère, je grossis, mais... "Vous êtes là, vous êtes installés, très bien, faites vos preuves". Disons les choses comme ça. Et puis, il y avait aussi une petite phrase, "Mais nous, quand même, on est élus, on est représentants et la démocratie, c'est ça". Alors, on sent ce qui est sous-tendu. On rappelle donc qu'on est sur des échelles d'agglos, alors que les élus des agglos sont des élus de commune, sur un projet de commune. Nous, quand on a recruté, les gens qui se sont intéressés, qui se sont proposés, qui ont candidaté, ce sont des gens qui sont venus pour un projet d'agglo. Ça change la donne ! Ça change la donne sur les observations, sur les envies d'agir, etc. On a aussi compris, très vite, qu'il fallait travailler la posture, comment on élève le débat. On a exigé une posture de neutralité. Il a fallu expliquer, car personne n'est naturellement neutre. Bien expliquer que la posture de neutralité est un outil. Vous l'avez fort bien expliqué. Tout le monde a désormais compris que la posture de neutralité est un

« On est sur des échelles d'agglos, alors que les élus des agglos sont des élus de commune, sur un projet de commune. »



élément. Il a fallu s'installer dans le paysage. Ce n'était pas évident. Très vite, aussi, il faut aller chercher des appuis. On va chercher ces appuis dans la loi, qui est claire : contribuer à l'élaboration, à la révision, au suivi et l'évaluation du projet de territoire. C'est écrit ! Émettre un avis sur les documents prospectifs et les planifications, le SCoT par exemple : c'est écrit. Contribuer à la conception et à l'évaluation des politiques locales et à la promotion de développement durable ; insuffler de la démocratie participative. Ah, tiens, pourtant, dans notre environnement, on ne parle que de ça. On nous perçoit comme ça ou on ne veut nous voir que comme ça. On peut comprendre, parce que les élus ont été percutés, sur la période, par quelque chose de très fort qu'on veut souvent passer sous silence : c'est la période des Gilets Jaunes. On ne peut pas passer à côté, ça a été une éruption volcanique. Depuis - parce que c'était sans doute très fort chez les élus - on ressent une frilosité du contact direct avec la population. Ici, on est utile : les élus envoient, en quelque sorte, quelqu'un d'autre. OK. Sauf que le rapport aux élections, le rapport à la population, ils vont devoir y retourner aux prochaines élections. Il faut garder en tête qui nous sommes : nous, on rapporte seulement. On ne remplacera pas le rapport direct des élus avec la population.

Albert Billon :

Est-ce que ça veut dire que, par exemple, aux prochaines municipales, il va y avoir une question autour de ça ou pas ?

Marie Pierre Nantel :

Je ne sais pas. La question des municipales, ça sera la question des communes, et non de l'agglomération. Dans chaque commune, il y aura du débat de communes. Nous, on essaie d'insuffler de la participation, montrer comment. Mais on ne doit pas se substituer à l' élu dans son rapport à la population. Au niveau de l'Assemblée communautaire, il faut montrer qu'on est capable. Pour revenir à la période des Gilets Jaunes, l'État n'a pas du tout apprécié. Pour lui, c'est un manquement dans

sa relation entre la population, les élus locaux et l'État. Aujourd'hui, dans beaucoup de textes structurants, il y a la participation. Beaucoup de collectivités peuvent avoir, quand ils envoient leurs documents, un rappel à la participation. Il nous a parfois suffi d'envoyer une lettre au conseil communautaire «*Comme l'indique monsieur le préfet, on vous rappelle la participation...*» Ça installe. La vision stratégique des choses : on ne va pas en force, mais on a un outil dont il faut se servir dans son entièreté.

Albert Billon : Merci, Marie-Pierre. Avant d'échanger avec les élus, un mot sur mon territoire, mon pays, la Cornouaille. Notre Co-Dev n'est pas une association non plus. Nous sommes adossés à une agence d'urbanisme. Nous sommes sur un territoire de 7 EPCI, de 170 000 habitants ; un territoire qui aurait pu être plus grand si Quimperlé n'était pas allé à Lorient et si Châteaulin n'était pas allé à Brest. On est, nous aussi, à parité hommes-femmes parmi les 64 membres. C'est une valeur qu'on a toujours défendue ; on y est arrivé sans trop de difficultés. On intègre les trois chambres consulaires dans nos statuts. Pour le reste, c'est open, cooptation, propositions par les élus. On arrive à renouveler nos instances. Nous venons de le faire ici en janvier 2025. Pour la première fois, on est à majorité d'actifs, ce qui, pour nous, plutôt une bonne surprise. On était plutôt à majorité retraités, comme dans beaucoup de structures, et le fait de pouvoir attirer les actifs nous paraît important. Défi qu'on essaye de relever nous aussi : celui d'impliquer les jeunes. Alors, on ne va pas les faire venir à 18h ou à 14h ou à 20h30 pour des réunions dont ils n'ont rien à paître. Par contre, on peut les mobiliser autrement. Je prends deux exemples. On a travaillé sur l'avenir de la langue et de la culture bretonne au travers d'assises qu'on a organisées. Et on a, l'année suivante, confié une mission à une quinzaine de jeunes sur l'«*envison*» de la langue et de la culture bretonne à 10, 20, 30 ans. En leur confiant une demande très simple : «*faites-nous des propositions, faites au territoire des propositions, aux élus au premier chef*» ; à charge pour eux de les entendre. Ils vont nous rendre leur copie en juin 2025. Une de leurs premières demandes est que cette mission, qu'on leur a confiée, ils puissent la transmettre à d'autres jeunes. C'est-à-dire qu'on a pris le pli d'avoir un dialogue permanent avec cette jeunesse multiforme. Autre exemple très concret : on a décidé, cette année, de travailler sur la problématique de l'eau. On sait que partout,

c'est une question importante. Là, on a confié à une trentaine de jeunes de l'ESIAAC et de l'école d'ingénieurs en agroalimentaire attachés à l'UBO Université de Bretagne Occidentale, la mission d'aller voir dans les entreprises agroalimentaires, dans lesquelles ils étaient alternants étudiants ou alternants, comment se traitait la question de l'eau. Ils nous ont rendu leur copie il y a 3-4 jours. Ils en étaient très contents ; une trentaine de jeunes ont travaillé pour nous, si je puis dire, sur cette question de l'eau. Il y a plein de manières de faire démocratie participative, ou contributive, y compris en jouant sur des partenariats à construire. On n'est pas les seuls à défendre cette approche-là. Il faut qu'on développe des réseaux, que ce soit entre nous, conseil de développement, avec le CESER, ou avec d'autres réseaux associatifs. Puisque, bon an mal an, il faut bien qu'on avance sur les usages. On a, par exemple, travaillé dans le cadre de l'amélioration ferroviaire entre Brest et Nantes : ce travail débouche sur des choses très concrètes, ici, en Bretagne Sud, avec 7 EPCI et la Région qui ont syndiqué leurs moyens. Nous étions à la

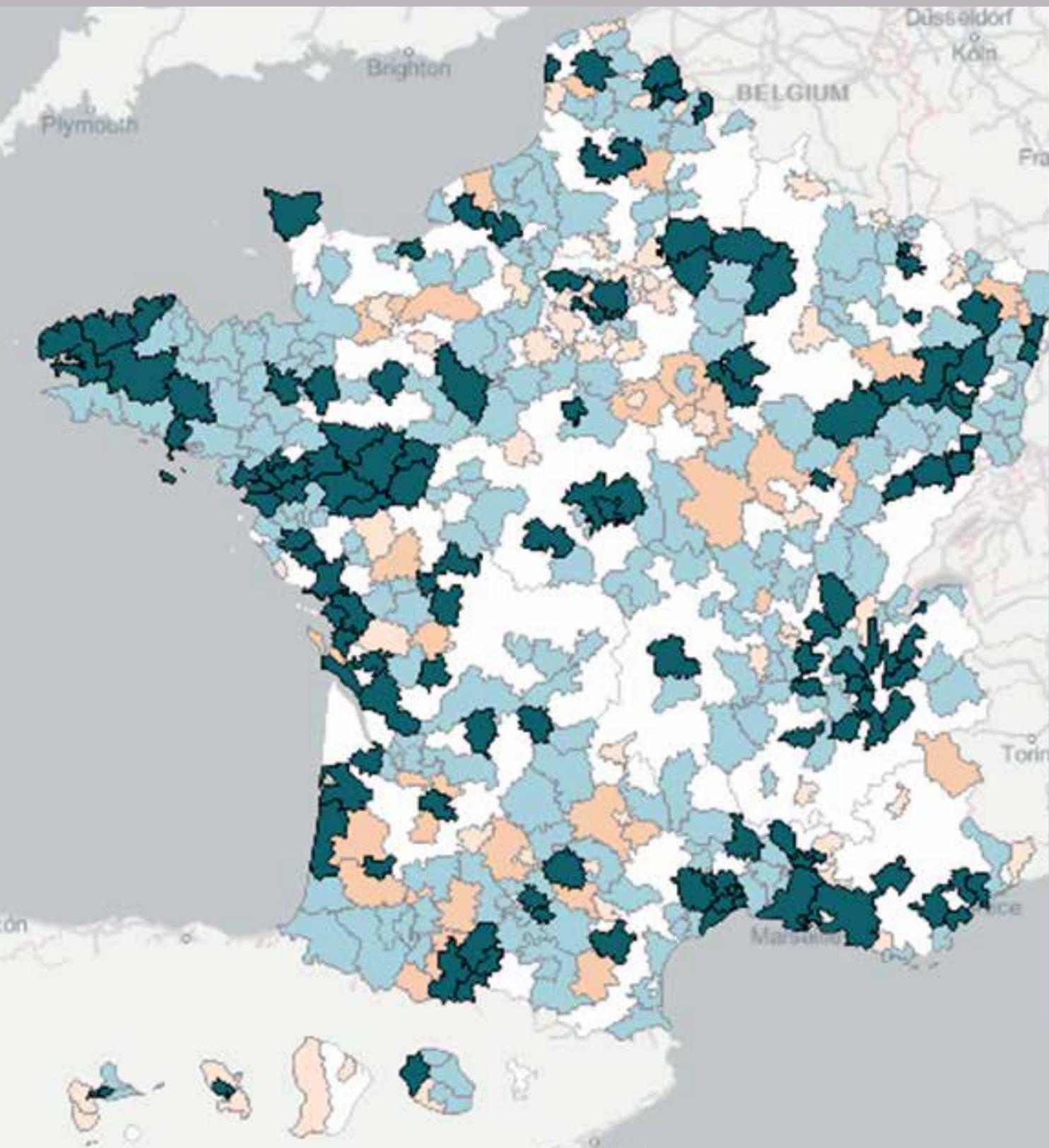
base des premiers travaux autour de ces questions-là. Très concrètement, le dialogue qu'on a eu avec la SNCF débouche par la création d'un centre logistique à Quimper dans le pôle multimodal. Ce sont des projets très concrets et des partenariats qui débouchent sur des choses tout à fait intéressantes pour les usagers. Parfois, on parle de bénévoles ; mais il faut aussi parfois parler d'usagers. Qui mieux que l'utilisateur du train peut parler du train ? Qui mieux que l'utilisateur de la santé peut parler de l'hôpital ? etc. Il faut qu'on fasse de la dialectique offensive entre nos structures organisées et d'autres collectifs, d'autres réseaux, d'autres associations qui œuvrent pour le bien et l'intérêt général - puisque c'est quand même la grande différence entre nous et le collectif Théodule, qui souvent défend l'intérêt particulier. On a cette prétention d'être un petit peu au-dessus de la mêlée, et d'avoir la précaution de, justement, ne pas tomber dans la défense de l'intérêt particulier. J'invite maintenant madame Voynet, monsieur Girard, monsieur Carré, monsieur Sébastien Miossec. 🇫🇷

« On a confié à une trentaine de jeunes ingénieurs en agroalimentaire la mission d'aller voir dans les entreprises où ils étaient alternants. »

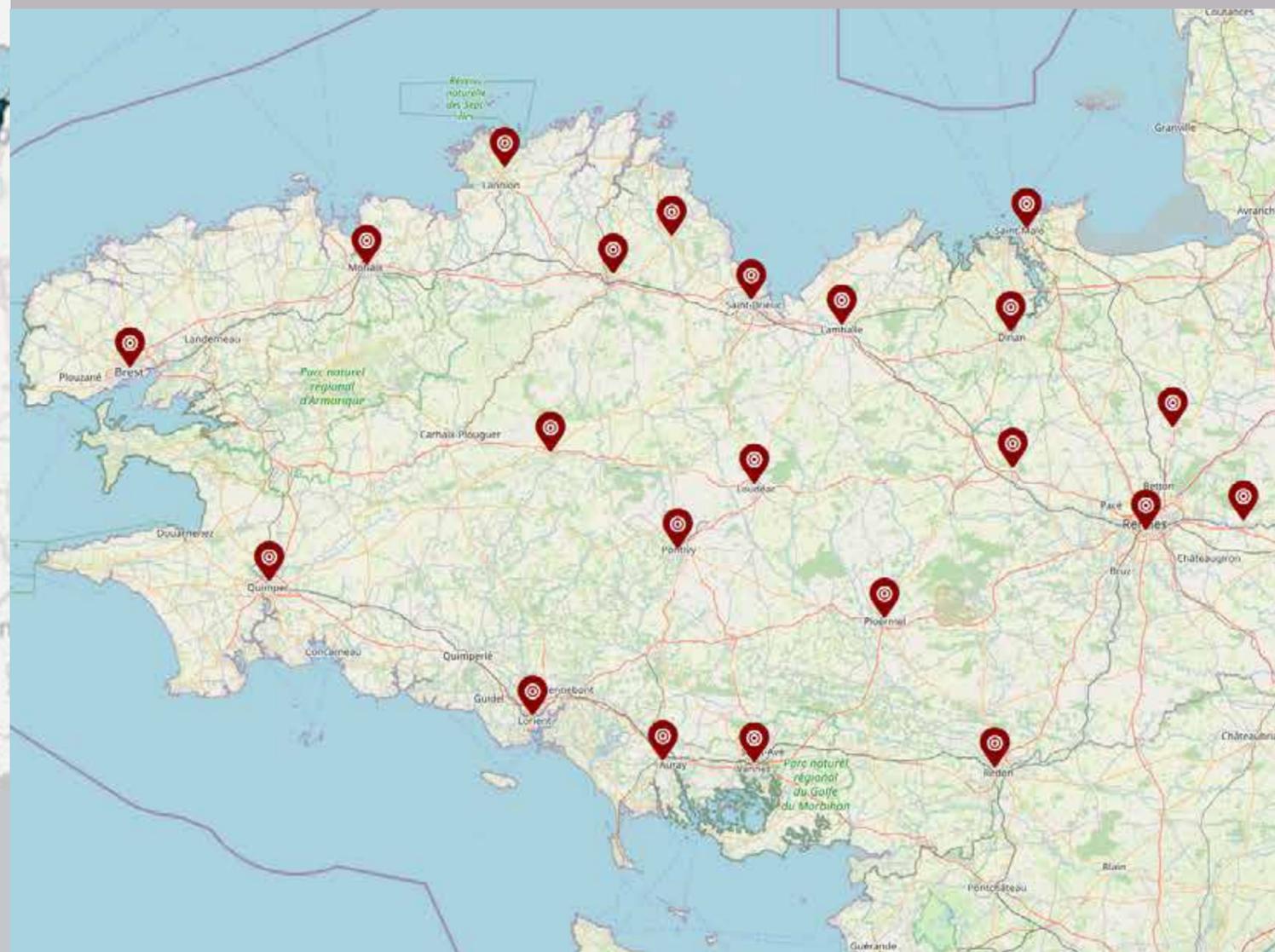


« On va chercher ces appuis dans la loi, qui est claire : contribuer à l'élaboration, à la révision, au suivi et l'évaluation du projet de territoire. C'est écrit ! »

Cartes des Conseils de développement



345 en France
22 en Bretagne





LE REGARD DES ÉLUS

SELL AN DILENNIDI

Albert Billon : Madame Voynet, vous êtes à l'origine de ce dont on parle aujourd'hui, avec cette loi de 1999. J'ai le souvenir d'une période 97-2002 extrêmement enthousiasmante. J'étais à l'époque au Ministère du travail, pilote du dispositif emploi jeunes, qui ont créé de la vitalité dans le monde associatif. J'ai encore aujourd'hui le plaisir de trouver des jeunes de l'époque qui sont devenus directeurs de structures, etc. C'était une époque où il s'est passé quelque chose. On peut ne pas être d'accord avec les 35 heures, on peut ne pas être d'accord avec la loi Voynet, on peut ne pas être d'accord avec ces emplois etc. mais il s'est passé quelque chose. Ma première question est simple : dans quel état d'esprit étiez-vous en 99, quand vous avez voulu inscrire dans la loi ce développement participatif, et même cette notion de développement durable qui, aujourd'hui, paraît évidente ? Il y a 25 ans, ce n'était pas aussi évident que ça. J'ai le sentiment qu'il y avait une espèce de dynamique collectif au sein de votre gouvernement, qui a rendu ces choses possibles.

Dominique Voynet : Moi aussi, j'ai la nostalgie de cette époque-là. Pas parce qu'on a tout réussi : au contraire, il y a eu beaucoup d'échecs, beaucoup d'hésitations. On aurait pu faire davantage sans doute ; et en plus, ça s'est mal terminé.

Albert Billon : Si je peux permettre, si Moscovici n'avait pas déconné en parlant du projet plutôt que du bilan... parce que le bilan était quand même ce qu'il était : il était pas mal, quand même...

Dominique Voynet : Ceux qui veulent creuser cet aspect pourraient manger ensemble à midi à la même table, sinon on ne reviendra pas sur le sujet du jour, ce qui serait dommage. Mais quand même : à l'époque, on a énormément insisté sur les emplois jeunes, dans le domaine de l'éducation. On a énormément insisté, finalement, sur le fait que c'était facile d'adosser quelques milliers d'emplois à un mammoth où il y avait plus d'un million de personnes. Mais on n'a pas insisté sur le fait que le petit ministère de l'environnement de l'époque avait été, en nombre, le plus gros porteur d'emplois

jeunes qui existent encore aujourd'hui. Parce que c'est devenu des vrais métiers ! On avait identifié des secteurs où il y avait des besoins ; et on avait fait en sorte de les viabiliser pour qu'ils durent. Je suis plutôt fier du travail réalisé à l'époque. Mais j'ai envie de revenir, effectivement, sur les motivations qui m'ont conduite à porter l'idée des pays d'une part, et l'idée des conseils de développement d'autre part, en revenant sur deux éléments de l'époque, que vous avez peut-être oubliés. D'abord, c'était les premiers pas de l'intercommunalité ; et c'était horriblement pénible. Les gens étaient très méfiants. Ils se battaient pour avoir des interco les plus petites possible, qui ressemblaient le plus possible à leurs communes en grand. Ils avaient énormément de mal à accepter l'idée qu'une interco, ce n'était pas la somme des communes ; qu'on allait pouvoir porter des projets qui avaient plus de sens, plus d'ambition, à l'échelle de territoires plus cohérents, peut-être, que les limites administratives d'une commune.

Albert Billon : Et ce n'est pas complètement gagné, si je puis me permettre.

Dominique Voynet : Quand même, on a changé d'époque. On a changé d'ère, quelque part, même si, effectivement, chaque maire, individuellement, va insister sur le fait que le cœur battant de la démocratie locale, c'est la commune. En fait, il y a des choses à changer dans les interco : notamment l'état d'esprit. Moi, par exemple, ça m'arrive souvent de voir des présidents d'interco qui pensent qu'ils sont des super-maires. Et je leur dis : «non, ton boulot ce n'est pas de donner des instructions et de commander les autres maires ; c'est d'être un animateur du débat pour qu'on arrive à accoucher de projets qui soient portés collectivement à l'échelle de ton interco». Et donc ça, ça existe encore. La frustration des maires est souvent liée au sentiment d'être dépossédé de ce qui se passe et d'être abandonné. En fait, il suffirait que l'état d'esprit change au niveau de l'interco, qu'on se base sur le collectif, la collégialité, plus que sur l'autorité et la hiérarchie, pour qu'on arrive à quelque chose de plus intéressant. A l'époque, les communes étaient tellement frileuses qu'en regardant les quelques

Maillon faible
de ce système :
les élus !
Pas forcément prêts à entendre
ce qui remonte du terrain...

Méfiance aujourd'hui de ce que
peut apporter la loi : pas de
majorité → textes de bric
et de broc...

Importance d'être ensemble, faire la fête,
Se retrouver !



expérimentations qui avaient été faites dans le cadre de la loi Pasqua de 1995 sur les pays expérimentaux, je me suis dit qu'il y avait peut-être quelque chose à faire. Et puis j'ai oublié, je me suis rendormie. Quelques mois plus tard, j'ai été invitée au 30ème anniversaire des parcs naturels régionaux. Et là, j'ai été impressionnée par le travail qui pouvait être mené au niveau des PNR. Pourquoi ? Parce que ça se passait souvent dans des territoires en déprise, des territoires qui avaient souffert, des territoires qui avaient une identité culturelle et environnementale à défendre, mais qui ne pouvaient pas proposer de l'emploi industriel ou des carrefours d'autoroutes et de TGV pour se développer. Et je me suis dit : ce qui est possible dans un territoire présumé difficile, où finalement les gens se sont mobilisés pour éviter de crever - ça doit être possible partout ailleurs. C'est ce qui m'a encouragée à porter l'idée des pays.

« Est-ce qu'on arriverait à mobiliser l'ensemble de la société dans les communes ? »

Albert Billon : Pourriez-vous donner votre définition du pays ? Qu'est-ce qu'un pays ?

Dominique Voynet : C'est un territoire-projet. Dans mon idée, d'emblée c'était ça : un territoire-projet. Les pays, il n'y en avait pas un de pareil. Parfois, c'était des endroits qui se définissaient par la mort d'une industrie et la nécessité de rebondir avec un chômage énorme. C'était le cas en Lorraine. Michel Binet a été un des premiers porteurs de cette idée des pays.

C'était le président des réseaux de développement local à l'époque. Parfois, c'était des territoires cohérents du point de vue historique : une ancienne province, ou un ancien territoire, un évêché, une vallée qui s'était parfois d'ailleurs construite contre la vallée d'à côté. L'idée a été

de dire : on n'a pas de commentaire à faire sur les territoires de projet. Ce qui nous intéresse, c'est le projet en lui-même. Donc, des pays, il y en avait des petits, il y en avait des grands. En

Bretagne, il y a eu un énorme - je ne sais pas s'il existe encore- au centre de Bretagne. Ce qui m'intéressait, aussi, c'était l'idée que, finalement, on se fiche du statut des gens : qu'ils soient élus, pas élus, syndicalistes, associatifs, organisés ou pas, on s'en fiche, du moment qu'ils ont la volonté de contribuer à un projet collectif débouchant sur un contrat de pays et sur une organisation la plus souple possible. Avec l'idée qu'on puisse laisser, d'ailleurs, au collectif, le soin de s'organiser comme il le souhaitait. C'est plutôt le conseil d'État, quand on a examiné la loi, qui nous a imposé de préciser sous quelle forme ça devait se faire, plutôt que de suivre notre idée de départ. Au départ, on avait des communautés de communes, des SIVOM, des SIVOS etc.

L'idée était de dire, que, finalement, un conseil de développement, ça peut s'organiser sous la forme d'une association, d'un GLP, d'un syndicat mixte... Qu'importe, du moment que les gens ont réfléchi ensemble à la façon qui leur permet de fonctionner. L'idée de la charte de développement était calquée sur celle des PNR, également. L'idée, quelle était-elle ? Moi, j'étais sans doute très idéaliste - je le suis pas mal restée. L'idée était la suivante : on était dans un pays encore extrêmement centralisé, où les institutions descendaient de la DATAR, de Bercy, des ministères, sous forme de circulaires à exécuter, à appliquer. Ça n'a pas beaucoup changé. Mais notre idée était de dire "et si on facilitait un développement endogène ? Avec les gens qui sont des porteurs de projets, qui ne trouvent pas d'endroit pour se faire entendre". Et, notamment, avec les gens qui étaient peu impliqués dans le développement local : les chefs d'entreprise, les artisans, les commerçants, les agriculteurs, les étudiants, les retraités... Finalement, est-ce qu'on arriverait à mobiliser l'ensemble de la société dans les communes ? On arrive bien à se mobiliser pour organiser le bal des pompiers, pour organiser le repas des chasseurs et pour organiser l'affouage ; on doit pouvoir faire bien mieux que ça ! Parce que les gens ont une vision de leur territoire et de sa cohérence.

Albert Billon : 25 ans après, comment vous voyez les choses ?

Dominique Voynet : 25 ans après, je me rends compte que, d'abord, dans les territoires où

ça a duré, c'est resté assez fidèle aux ambitions de départ, sous des formes différentes. J'ai été invitée - et c'était surréaliste - à Saint-Étienne sans avoir réalisé qu'à Saint-Étienne, c'était les élus qui avaient désigné les membres du conseil de développement. Eh bien, les membres du conseil de développement ont été assez punks et assez inventifs pour s'autonomiser de cette tutelle de départ, qui était considérable. Parfois, le conseil de développement ressemble à une sorte de conseil économique social et environnemental local. Avec des collègues où on se dit, il nous faut - comme vous l'avez fait, madame, tout à l'heure : le collège des associations, le collège des chefs d'entreprise, le collège des syndicats, etc. Et puis ça marche quand même. Et je

me dis : au fond, qu'importe ! Le maillon faible de cette affaire, ce sont les élus ; soit qu'ils ne sont pas prêts à entendre ce qui remonte du terrain ; soit qu'ils se sentent menacés ; c'est-à-dire qu'ils hésitent toujours entre le ricanelement et la méfiance. Et finalement, rares sont les expériences où ils se disent : il y a quelque chose à prendre là-dedans et à soumettre effectivement à la collectivité élue. Je dis « les élus », mais il y a les élus et leurs services. Ils se sentent aussi parfois menacés, dans les villes. Surtout quand il y a une organisation qui n'est pas une organisation avec tout un tas de petites communes qui s'organisent entre elles, mais qu'il s'agit d'une métropole ou une agglomération ; là, ça devient difficile. Le conseil de développement est vite considéré comme le repaire des casse-pieds idéalistes auxquels on concède, comme on le fait au Conseil Régional, 5 minutes pour exposer leurs délibérations ou leurs propositions, avant de faire du business comme d'habitude. C'est une réalité.

Albert Billon : Est-ce que, pour le législateur que vous êtes en tant que députée, il y a des choses à faire bouger par la loi ? Puisque la loi a permis quand même des choses, des causes qu'on considère comme justes.

Dominique Voynet : Je ne suis pas sûre. D'une façon plus générale, depuis que je suis à nouveau députée, je ne me suis jamais autant méfié de la loi, parce que je vois comment elle est.

Albert Billon : Ça mériterait un colloque.

« Le maillon faible de cette histoire, ce sont les élus. »

Dominique Voynet : Ça mériterait un colloque. Franchement, on n'a pas de majorité à l'Assemblée Nationale. Donc on étudie, au bout le bout, des petites propositions de lois qui ne ressemblent à rien. On ne sait pas bien ce qu'elles changent, sans études d'impact, sans évaluation, vraiment, des conséquences sur le terrain. Voilà pourquoi je suis dans une phase de repli prudent sur ce que peut la loi. Je crois beaucoup à la culture commune, au travail en commun, au temps qu'on se donne pour réfléchir, au temps qu'on se donne pour faire la fête et créer des liens, dans les territoires, qui ne sont parfois pas aussi homogènes qu'il le faudrait ; et à l'échange de bonnes pratiques. A nous de construire un rapport de force lors des prochaines municipales pour nous assurer que les élus qui seront choisis par la population seront des gens qui seront attentifs à ce qui vibre, à ce qui crée, à ce qui bouge sur leur territoire.

« Je crois à la culture commune, au travail en commun, au temps qu'on se donne pour réfléchir, à celui qu'on se donne pour faire la fête et créer des liens »

Albert Billon : Je donne la parole à Jimmy Pahun, qui doit partir.

Jimmy Pahun : Je voulais vous remercier de cette réunion, en particulier la présidente du conseil de développement et sa directrice Gaëlle Roche. Je suis député, de l'autre côté de la rade, et d'accord avec madame Voynet sur le travail qu'on fait à l'Assemblée, qui manque de longueur. Il n'empêche que nous avons, quand même, passé un budget. C'est la première des choses que le monde demande à un parlementaire. Ça me permet de revenir sur la loi de simplification administrative que nous sommes en train de voter, actuellement, dans la difficulté. Il faut qu'on arrive à avancer un petit peu. Marc, je suis presque d'accord avec toi quand on dit



qu'on a trop de choses. Vous êtes un outil fantastique ; nous, on travaille très bien sur la mobilité, sur le logement, sur la transition écologique et sur les accords de Paris, qui sont notre seul et unique but à atteindre en 2050. Avec le Codepa (CoDev du Pays d'Auray), on débat, on avance. Je travaille un peu moins bien avec l'intercommunalité. Vous parliez d'esprit 97-2000-2002 : on en est pas loin, actuellement. Nous avons gagné la Coupe du Monde en 1998, nous avons fait les très beaux Jeux Olympiques en 2024 : on l'oublie très vite. Ce gouvernement qui, quoi qu'on en dise, reste pluriel, avance, est en train de construire un budget pour l'année prochaine. Il faut qu'on arrive à faire des efforts. On est tous d'accord qu'il y a des engagements, des projets qui sont un petit peu lourds.

Albert Billon : Un petit mot quand même sur la tentative de suppression des CESER: qu'est-ce qui s'est joué là ?

Qu'est-ce qui s'est passé ? Qu'est-ce qui vous a pris ?

Jimmy Pahun : Ce n'est pas nous. Ce sont des amendements qui viennent du Rassemblement National et des Républicains, que ce soit clair ! Il faut savoir de quel bord on est. Je me suis



bagarré pour éviter les extrêmes, quels qu'ils soient. Et j'aimerais qu'une gauche raisonnable s'allie plus à un centre de progrès, que le contraire. Mais ce sont des amendements votés par les LR. Si la majorité n'avait pas été là, on aurait perdu l'OFB, le Cerema, on aurait tout perdu.

Albert Billon : Puisqu'on parle des conseils de développement, on aime bien aussi s'associer à ce que font les CESER. Lesquels sont, me semble-t-il, plutôt remarquables, à la fois dans l'organisation et dans cette nécessité de faire trace. Il me semble que pour être reconnu, il faut laisser des traces. La meilleure façon que l'on ait, souvent, c'est de publier, c'est d'écrire les choses, et ça permet à chacun de s'en saisir. Je pense que le CESER est une bonne école de production. Certains, Patrick Carré, vous feront le reproche d'être excessivement abondants, parce qu'on n'arrive pas à tout lire. Mais ça a le mérite d'exister ; chacun peut piocher, piocher dans ce que vous faites. Un petit mot sur les CESER, parce que ce qui s'est passé là n'est pas un acte anodin. C'est autant d'alertes pour nous, et je pense que le président du CESER Bretagne peut nous en dire deux mots.

« Avec les Codev, le CESER, le CESE, le CES européen, on a une vraie colonne vertébrale, qu'il faut qu'on consolide tous ensemble. »

Patrick Carré, président du

CESER : J'ai tenu à être présent personnellement, avec vous, pour vous confirmer notre attachement au fonctionnement des conseils de développement. Nous montrons cet engagement dès que nous le pouvons, dans les réunions communes, par des échanges, par du travail ensemble. Je souhaite que ça s'améliore encore et qu'on travaille encore plus ensemble. Je suis personnellement très attaché au continuum démocratique. Vous avez parlé de démocratie continue. Avec les conseils de développement, le CESER, le CESE le CES européen, on a une vraie colonne vertébrale, qu'il faut absolument qu'on consolide tous ensemble. Merci pour vos contributions, vos actions, vos publications, vos propos, pendant cette période où j'étais bien occupé à essayer de défendre le CESER. Beaucoup d'entre vous nous ont soutenu. Ça m'a rappelé l'année 2019, où, vous aussi, vous avez été remis en question, à un moment donné ; nous avons été là. D'ailleurs, nous avons produit quelque chose ensemble. La

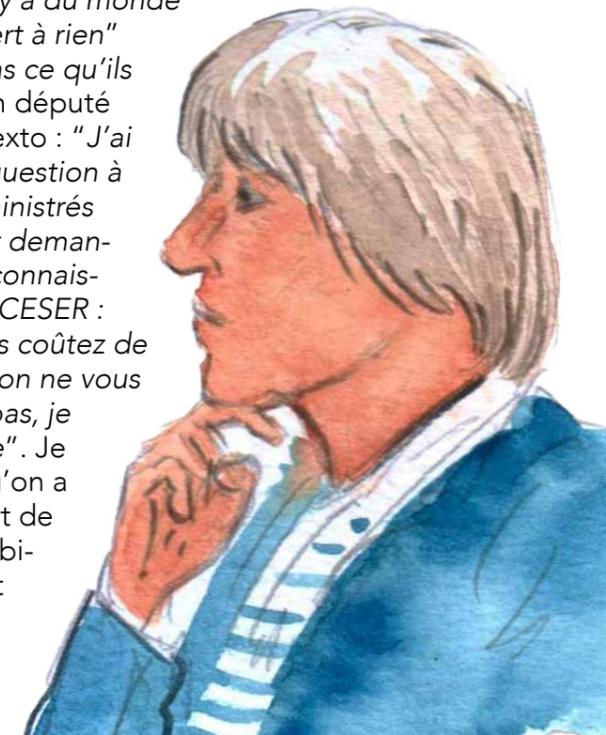
Bretagne est une des régions où cette relation fonctionne le mieux. Mes collègues présidents des CESER, ailleurs, disent que les relations avec les conseils de développement ne sont pas aussi fructueuses que les nôtres. Ce n'est pas pour ça qu'il faut s'arrêter, et nous allons continuer, bien entendu.

Albert Billon : Quelles sont les leçons que vous tirez de cette période un peu particulière ? De cette attaque qui, effectivement, n'a pas abouti ; mais qui a mis le doigt, quand même, sur quelque chose d'important ?

Patrick Carré : Je remercie, d'ailleurs, les députés ici présents qui ont voté contre la suppression des CESER. Sur les 27 députés de la région Bretagne, seuls trois députés ont voté pour la suppression ; un était malade, n'était pas présent, celui-ci avait donné une délégation à quelqu'un qui n'a pas respecté le mandat ; le deuxième a fait un correctif sur internet pour dire qu'il voulait plutôt s'abstenir que voter contre. Au final, on n'a eu qu'un seul vrai contre assumé sur nos 27 députés. Ce qui montre la relation que nous avons ici en Bretagne. Depuis trois mois, j'ai décidé d'aller à la rencontre de tous les députés, de tous les sénateurs. Je me rends compte une chose : nous aussi,

il faut qu'on fasse notre mea culpa. Si les députés nous connaissent mal et ne nous voient, pour certains, que sous l'angle "ça coûte cher" "il y a du monde"

"ça ne sert à rien" "on lit pas ce qu'ils font" - un député m'a dit texto : "J'ai posé la question à mes administrés pour leur demander s'ils connaissent le CESER : non. Vous coûtez de l'argent, on ne vous connaît pas, je supprime". Je pense qu'on a notre part de responsabilité. C'est pour ça



que j'ai voulu aller rencontrer les députés. Nous avons, au niveau des députés, beaucoup à nous apporter mutuellement. Avec certains, j'avais souvent la réaction : "Ah ! vous avez travaillé là-dessus ? vous avez fait ça ? Ça m'intéresse parce que moi aussi, etc". Je pense qu'il va falloir qu'on continue, quitte à ce qu'on organise une réunion par an en Bretagne. Il faut qu'on consolide ce lien avec les députés. On ne peut pas leur reprocher de prendre des décisions de ce type si on n'acquiert pas plus de visibilité.

Albert Billon : On est d'accord pour dire qu'on a le même problème au niveau des conseils de développement : nous ne sommes pas suffisamment connus de nos concitoyens et de nos élus.

Patrick Carré : Vous dites qu'on a été sauvés. Oui, pour l'instant. Ça va revenir, on le sait très bien. Nous avons initié, depuis le congrès de région de Saint-Malo, l'opération Mon chemin d'avenir, qui permet de réfléchir à notre évolution. On va l'accélérer. Nous travaillons à faire évoluer notre façon de fonctionner. Pourquoi ? Parce qu'on a entendu plein de choses, on a entendu des critiques, on a entendu "on ne vous connaît pas". Combien de fois m'a-t-on dit : "Tu es président du CESER, c'est quoi ce truc-là ?" A un moment donné, ça agace. Mais on se dit qu'on a peut-être, nous aussi, à communiquer plus vis-à-vis de l'opinion publique, et vis-à-vis de nos interlocuteurs. C'est important. Je terminerai par remercier Gaëlle Le Stradic, qui est présente. Nous avons, en Bretagne, un soutien total de la Région - nous sommes la seule région où le président du conseil régional nous saisit sur tout ! C'est-à-dire que nous avons un avis à donner sur toute la politique du Conseil Régional. Aux sessions du Conseil Régional, nous sommes cités 25, 30 fois 35 fois : «comme le CESER a dit, le CESER a fait» etc... Cela montre notre utilité. Certains élus nous disent : "On attend vos avis pour pouvoir, nous, travailler dans nos commissions et pouvoir



éclairer nos décisions". On a de la chance. Il n'y a pas beaucoup de régions où c'est comme ça. Vous parlez de diversité au niveau de la France : elle existe chez nous, parce que la loi oblige les conseils régionaux de saisir le CESER sur le budget et les grands contrats. On a cette chance-là. Nous faisons aussi des études de société, qui permettent à contribuer sur un temps un peu plus long. On sait que les élus n'ont pas forcément ce temps long pour décider. A nous de les alimenter avec cette réflexion-là. Dernier point : nous avons une section prospective qui travaille sur le beaucoup plus long terme. On a travaillé, par exemple, sur l'alimentation en Bretagne en 2050, sur l'usage des sols, sur l'évolution du travail en 2050. Ce sont des choses utiles, qui, certainement, peuvent éclairer nos élus et nos décideurs. Conseils de développement et CESER, nous travaillons main dans la main, nous avons les mêmes sujets. Nous sommes constitués de façon différente : nous, CESER, sommes nommés par le Préfet, qui considère que la représentation régionale de la société civile doit être telle ou telle. Ensuite c'est le Conseil Régional.

Albert Billon : Faisons un pas de côté avec Damien Girard, sur un autre élément de cette démocratie organisée que représente le secteur associatif de manière générale. Vous travaillez et vous réfléchissez, aujourd'hui, à soutenir ce segment de notre vie démocratique qu'est le monde associatif. Lui aussi est confronté à des remises en cause pas toujours volontaires - elles sont parfois liées à des contraintes budgétaires, à des contraintes territoriales. Il n'empêche que sans cette vitalité associative, nos territoires déperiraient totalement. Le Conseil Régional a confié au CESER une mission d'évaluation de la vitalité associative en Bretagne. J'ai eu la chance d'être auditionné dans ce cadre-là. Ça nous a permis de rappeler toute l'importance de cette richesse associative, dont nous faisons partie. Qu'est-ce qui est en danger, finalement, derrière ces questions de l'avenir associatif ?

Damien Girard : Quand on est écologiste, la question des pays, initiée par Dominique Voy-

net, est quelque chose qu'on a suivi, ainsi que celle des conseils de développement. Je suis convaincu de leur importance. Dans un moment où on a une tentation du retour d'hommes - souvent des hommes, d'ailleurs- providentiels, capables de décider de tout, tous seuls, les conseils de développement sont la démonstration qu'un travail collectif. La démonstration qu'une réflexion des acteurs de territoire est bien plus intéressante et bien plus capable de construire des visions plus complexes, qui correspondent mieux à la complexité du monde dans lequel on est. Le sujet du monde associatif rentre complètement dans le sujet du jour. Pourquoi ? Parce que le monde associatif est, par essence, le regroupement d'un ensemble de personnes autour d'une vision ou d'un projet, qui décident de se constituer pour faire avancer un sujet qui leur est important. On est dans un moment où bon nombre d'associations sont dans des difficultés, parce que les collectivités ont des budgets contraints. La plupart, au mieux, maintiennent les subventions qu'elles donnent aux associations. Mais les associations vivent, comme nous tous, avec l'inflation, le coût d'énergie qui a augmenté. Pour un ensemble d'associations - notamment celles qui œuvrent dans le champ social - les besoins augmentent, puisqu'on a des inégalités qui augmentent. N'en déplaise à Jimmy Pahun, qui trouve qu'on est dans une période assez enthousiasmante, je trouve qu'on est au contraire dans une période assez inquiétante, avec des inégalités qui augmentent. C'est à ce titre-là que j'ai déposé une PPL (projet de loi d'initiative parlementaire) en vue de créer un fonds d'urgence, en soutien pour les asso-

ciations qui œuvrent dans le champ social. On voit qu'elles sont très impactées et qu'il y a un vrai risque de collapse à venir. C'est un projet de loi d'appel, pour créer du débat autour de cette question là. Je travaille avec des associations sur un genre de Grenelle, au sujet des financements du monde associatif. Les associations passent énormément de temps à répondre à des appels à projet, qui consomment énormément de temps admini-

stratif et donc, de budget - chaque année, via des appels à projet, souvent sur des rythmes annuels. Ces associations sont obligées de se

« Pour un ensemble d'associations, notamment celles qui oeuvrent dans le champ social, les besoins augmentent, puisque les inégalités augmentent. »



Nous sommes la seule région où le Conseil Régional nous saisit sur tous les sujets. (CESER)

remobiliser, chaque année, pour répondre à ces appels à projet. Elles sont mises en concurrence... On disait, tout à l'heure, que l'État a du mal à se décentraliser : certes, les choses ont bougé. Mais on voit bien comment l'État, qui a de moins en moins de moyens, alloue une partie de ses politiques à travers un ensemble de directives au territoire et fait la même chose avec les associations. Il délègue un ensemble de politiques publiques à travers des appels à projet. C'est tout ça qu'il faut reposer, redébattre, redéfinir les façons de contractualiser ces enjeux-là, de façon à ce que ça consomme moins de temps pour les associations. Par ailleurs, il y a un enjeu de financement majeur.

Albert Billon : Vous avez une fenêtre calendaire pour toutes ces questions ?

Damien Girard : J'ai la chance d'être un député d'opposition. Le gouvernement a la maîtrise d'une grande partie de l'agenda parlementaire, en réalité. L'idée est d'arriver à avoir un projet de loi transpartisan, pour essayer de le faire passer dans une semaine transpartisane. Il y a quelques semaines, dans l'année, qui sont dédiées à ça, au sein de l'Assemblée Nationale. Autrement, c'est dans le cadre de la niche de chacun des groupes parlementaires, soit une journée par an : la fenêtre est rare. En plus, il faut arriver à convaincre ses collègues du groupe parlementaire que son projet de loi est plus intéressant que le leur ; qu'en tout cas, il doit être prioritaire. Tout ça est extrêmement compliqué. Donc oui, l'idée serait d'arriver à faire passer cette PPL dans une semaine transpartisane. Pour l'instant, je construis le texte avec le monde associatif, pour embarquer plus de monde, et puis que le texte corresponde le plus possible aux besoins. Ensuite, il s'agira, tous ensemble, d'aller convaincre un ensemble de parlementaires de tous bords, pour voter.

Albert Billon : Avez-vous prévu d'auditionner un certain nombre de ces représentants du monde associatif ? Nous l'avons fait il y a deux ans dans le cadre d'un projet d'amendement de la loi littorale. Un sénateur du Finistère avait voulu introduire un certain nombre de choses et nous avait auditionnés, nous, Conseils de développement. Je trouve la formule plutôt intéressante : on produit un avis sur le projet déposé par un

sénateur ou un député. Est-ce que, là aussi, un aller-retour entre vous et le monde associatif est envisageable ?

Damien Girard : Oui. C'est ce qu'on fait. Pour le moment, on a envoyé le texte à un ensemble de représentants et de réseaux du monde associatif, pour leur demander leur avis. On va voir si je peux trouver du temps pour faire des auditions. J'ai trois missions d'information en parallèle, sur lesquelles je suis nommé rapporteur, qui se concluent avant les vacances parlementaires courant juillet. Je suis assez occupé sur ces questions-là, donc en termes d'audition physique je ne suis pas certain de pouvoir l'organiser ; par contre, les allers-retours, oui c'est envisageable.

« Un de nos enjeux pour les années à venir : un lien direct entre la Région et les CoDev. »

Albert Billon : Je voudrais faire un aller-retour avec la Région. Ça a été dit, on peut s'en féliciter, elle est un acteur important des valeurs que l'on défend, au travers du CESER ou des conseils de développement. Gaëlle Le Stradic, un petit mot de votre vision politique, de cette question du Conseil Régional ?

Gaëlle Le Stradic : Je suis là aujourd'hui à la fois en tant que vice-présidente à la culture de la Région, mais aussi élue du territoire : c'est moi qui ai la chance d'être en lien avec le conseil de développement du pays de Lorient-Quimperlé. J'ai bien aimé la carte du début, où on voyait que la région Bretagne était très bien couverte par les conseils de développement, sur l'ensemble de notre territoire, ou quasiment. On peut s'en féliciter. Je salue votre engagement, aux uns et aux autres, en tant que bénévoles, animateurs, animatrices, présidents et présidentes des conseils de développement qui portez cette dynamique. Dans cette période où on parle souvent d'engagement, je tenais à saluer cet engagement, créé un peu du fait de la Région Bretagne, laquelle vous soutient financièrement, y compris là où ils n'étaient pas obligatoires légalement. Mais, justement, pour couvrir l'intégralité de notre territoire breton, on est allé là où la loi ne les rendait pas obligatoire.

Albert Billon : Je crois que c'est la seule région française qui soutient financièrement, directement, les structures de type CoDev.

Gaëlle Le Stradic : Ça démontre une volonté politique de recueillir la parole de la société civile, de nourrir la réflexion des élus. Je voudrais vous adresser toute la reconnaissance de la Région de Bretagne envers le travail qui est fait. Pourquoi on vous soutient ? Effectivement, malgré nos contraintes financières, cette année, on a souhaité maintenir le budget qu'on allouait aux conseils de développement. On est assez persuadés que vous êtes une des briques de cette démocratie. On a parlé de démocratie continue, de cette alliance entre les institutions et des citoyens, parce que la période est quand même compliquée. On a du mal à se parler entre nous : la notion de conflit, qui peut être une notion sereine - on peut avoir du conflit, de manière pas monocorde, mais sans avoir des éclats de voix - on peut s'adresser les uns aux autres, on peut échanger des points de vue différents et, de temps en temps, aussi, changer son propre point de vue parce qu'on est dans la discussion avec l'autre. Donc, effectivement, les conseils de développement ont toute leur place, parce que vous avez le temps long que, nous, les politiques, n'avons pas forcément. Vous avez aussi une pluralité au sein de vos conseils de développement. Votre parole est plurielle, elle amène la complexité du réel - personnellement, je ne crois pas en un

monde noir ou blanc, parce que c'est pas ma vie. On voit que quand on aborde n'importe quel sujet, c'est bien plus compliqué que ce qu'on veut nous faire croire à travers les médias. Cette complexité, vous l'avez. Ça nous est très précieux, à nous, les élus. Il y a ce volet d'intelligence collective. Je vais mentionner le CESER puisque, vous l'avez cité et je vous en remercie, on a un lien très étroit avec le CESER. On demande son avis sur l'ensemble de nos politiques publiques. Mais on va aussi au devant du CESER ; on est auditionnés, nous, en tant qu'élus. Ce lien est peut être un des enjeux que nous, Région Bretagne, avons avec les conseils de développement dans les années à venir : celui d'avoir un meilleur lien direct. On a, nous, institutions régionales, le lien avec le réseau, mais pas directement avec l'ensemble des conseils de développement - sauf par les élus référents de vos territoires. En tout cas, c'est une de nos volontés d'améliorer ce lien direct. On est convaincu que la parole de la société civile doit nourrir nos réflexions, même si *in fine* il est de la responsabilité des élus de prendre des décisions. Je pense aussi à quelque chose qui n'a pas encore été évoqué, tel que le lien direct qu'on peut avoir lorsque vous organisez les Assises de la mer et du littoral : voilà quelque chose qui vient directement nourrir notre ré-



flexion sur nos politiques publiques. J'imagine qu'on peut réfléchir à d'autres thématiques qui pourraient également venir interroger les politiques régionales.

Albert Billon : Puisque vous l'évoquez, nous avons organisé à Fouesnant des assises autour de l'éolien en mer. Et les prochaines assises de la mer tourneront, du côté de la Trinité sur mer, autour du nautisme. Là aussi, thématique importante pour la Bretagne.

Gaëlle Le Stradic : Tout à fait. C'est un des enjeux pour la Région Bretagne d'avoir ce lien plus direct avec les conseils de développement. Vous êtes rattachés soit à des pays, soit à des EPCI, en forme associative, en forme plus intégrée dans certaines institutions. C'est plus compliqué pour un échelon régional d'avoir ce lien direct. Si on veut que ce lien direct soit pertinent et juste, il y a un enjeu sur la représentativité. Ça a été abordé ce matin : le Conseil Régional a conditionné ses subventions à la parité. Je ne vais pas être de celles qui font croire que je suis là juste parce que j'ai quelques compétences. Je sais qu'à un moment donné dans ma carrière politique, heureusement qu'il y a eu une loi sur la parité des élus départementaux. Parce qu'autrement je n'aurais probablement jamais été élue. Oui, à un moment donné, il faut provoquer les choses. C'est pour cela qu'on conditionne très concrètement nos subventions à la parité dans les conseils de développement. Il faut aller plus loin. Vous parliez des jeunes, mais il y a aussi la représentativité sociale. Quand on dit ça, on enfonce une porte ouverte. Et puis c'est facile à dire, je sais que ce n'est pas facile à faire. Ça implique plein de réflexions : quand est-ce qu'on fait nos réunions ? On est en journée donc, forcément, dans vos conseils de développement, il y a des gens qui travaillent et qui ne peuvent pas être là. Comment est-ce qu'on organise tout ça ? Au Conseil Régional, on en est là aussi. Il y a des études qui ont déjà été menées par le CESER sur ces engagements citoyens des uns et des autres. Comme Damien Girard disait sur la vie associative : comment fait-on pour que l'engagement puisse persister ?

Albert Billon : Évoquons un autre thème qu'on n'a pas beaucoup évoqué ce matin, qui est celui de la co-décision. Dans le cadre de la gestion des fonds européens, nous sommes majoritaires dans les cellules qui décident de la



validité de tel ou tel projet. C'est une forme de co-décision, puisque nous sommes en majorité face aux élus. Je trouve que c'est une manière intelligente d'associer le citoyen à une décision qui a un impact. C'est le Conseil Régional qui valide *in fine*, mais il n'empêche qu'en général, ils valident les propositions qui sont faites. Que dire de la co-décision sur un certain nombre de politiques ? Quelle est votre vision de cette question ?

Gaëlle Le Stradic : Effectivement, dans la gestion des fonds européens, il y a des instances (qui sont différentes selon les fonds). Les conseils de développement sont partie prenante. Je pense quand même qu'on a à améliorer notre manière de fonctionner pour que vous ayez plus d'anticipation sur les avis que vous pourriez donner, assez d'informations sur les projets etc. Dans les instances dans lesquelles je siège, ça permet de la discussion sur les projets. C'est important, parce qu'il y a la vision des élus sur leur territoire, ou de l'échelon régional sur son territoire, en termes d'équilibre etc. Mais avoir la parole du territoire - parce qu'il y a aussi quelque chose qui a été remarqué à plusieurs reprises, c'est qu'en général les gens qui s'engagent dans les conseils de développement sont très ancrés et très attachés à leur territoire : c'est précieux. Les élus sont aussi très attachés à leur territoire.

Albert Billon : Je pense au fond LEADER en particulier, pour l'animation du monde rural.

Gaëlle Le Stradic : Dans d'autres politiques publiques, comme celle de l'économie sociale et solidaire, que je menais juste avant la culture, il y a aussi (j'ai découvert que c'était spécifique à la Bretagne) cet esprit de coopération très fortement ancré dans nos manières de faire. On a d'autres instances ; peut-être qu'on pourrait plus associer les conseils de développement. C'est un chemin qui permet que les décisions soient mieux acceptées à un moment donné. Même si, encore une fois, je reste quand même convaincue que les élus ont la responsabilité de leurs décisions.

Albert Billon : Je m'adresse à Sébastien Miossec, qui, comme l'a dit Dominique Voynet, est le maire ou le super maire de son territoire, maire de Riec-sur Belon et président de Quimperlé Communauté. La démocratie associant les citoyens, vous la pratiquez depuis longtemps. Vous disiez, dans nos échanges préparatoires, qu'il y a des trucs qui marchent, et des trucs qui ne marchent pas. J'aimerais bien vous entendre sur ce point.

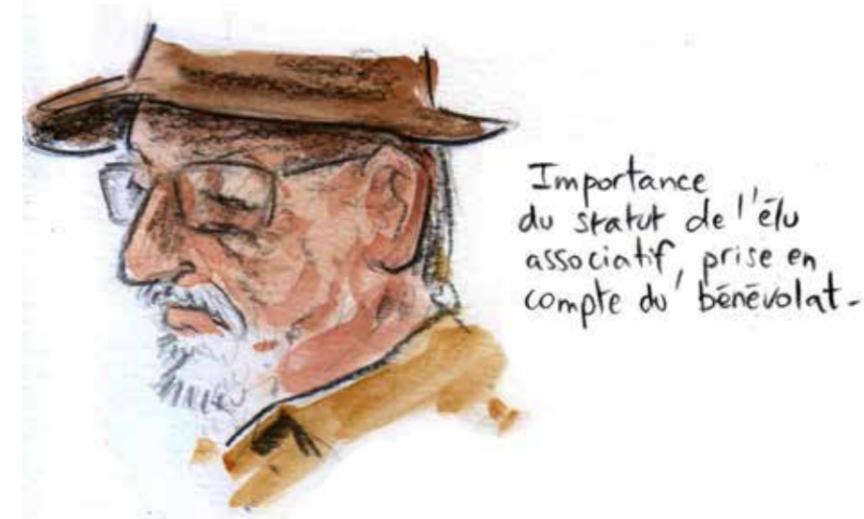
Sébastien Miossec, maire de Riec-sur-

Belon, président de Quimperlé Communauté :

M'autorises-tu à commencer par mon autre casquette de président délégué d'Intercommunalités de France, pour réagir sur les questions intercommunales ? Je ne me définis jamais comme un super maire. Je fais un maire super, éventuellement ; mais un super maire, sûrement pas ! Et je fais attention à ça. J'ai beaucoup apprécié l'intervention de Dominique Voynet. Je replace toutes nos réflexions sur 25 ans de conseils de développement, en parallèle de 25 ans d'intercommunalités. L'interco des années 90 - Quimperlé Communauté a été créé en 93, avant la loi de 99 qui généralisait le fait intercommunal - en Bretagne, déjà, on avait beaucoup d'intercommunalités - Nous aussi, on est parfois dans le viseur. On nous dit qu'on est trop gros, trop chers, trop compliqués, trop inutiles, etc. Et pourtant, cette question de l'échelle intercommunale et de l'outil institutionnel qui va avec..

Albert Billon : Vous avez peut-être le même problème de visibilité que nous ; peut-être que le citoyen vous identifie moins bien que la commune, tout simplement.

Sébastien Miossec : ça c'est sûr et évident. Ceci malgré le fait que depuis 2014, au moment des élections, on vote dans les communes de plus de 3 500 habitants (plus de 1000 communes) et désormais partout en France, pour les candidats au conseil municipal et, parmi ces candidats, celles et ceux qui pourraient être au conseil communautaire. Donc, on nous identifie sur le bulletin de vote. Force est de constater que même des collègues, y compris des collègues élus, ont oublié qu'en 2020, on avait un bulletin de vote avec une partie des membres de la liste candidate aux municipales qui allait à l'élection communautaire. C'est un vrai sujet de visibilité, et d'utilité. Nous devons démontrer notre utilité. L'interco, aujourd'hui, sa légitimité



première est qu'elle colle avec une échelle de vie qui n'est plus celle d'il y a 30-50 ans. Aujourd'hui, on vit toutes et tous à une échelle qui est bien plus large que la commune. C'est à nous de démontrer qu'on apporte des réponses à ces problématiques, qui peuvent être des problématiques de mobilité, par exemple. Quel maire, aussi frustré soit-il de devoir confier une partie de son pouvoir de décision à l'échelle collective qu'est l'interco, peut se dire : «Aujourd'hui, je vais répondre au sujet de mobilité tout seul dans ma commune ?» Comment, tout seul, peut-on répondre sur plein de sujets, qui ne peuvent plus se traiter à la seule échelle de nos communes, aussi grandes soit-elle ? C'est un vrai sujet. Cette

diversité de l'intercommunalité fait écho à la diversité des conseils de développement. Je crois que c'est quelque chose de très précieux. J'espère que les lois futures laisseront cette souplesse, que dans chaque territoire, on puisse construire son conseil de développement de la façon la plus respectueuse de

la composition du territoire. Quand on est à Rennes-Métropole, quand on est à Ploërmel, on ne construit pas le conseil de développement de la même façon, parce qu'on n'est pas dans le même territoire. Quand on est dans une métropole, dans une préfecture, on a des instances, des structures départementales, avec une notoriété, avec une histoire, avec des moyens ; ce qu'on n'a pas forcément dans les territoires plus ruraux. Et je veux revenir sur l'échelle locale. Tu m'as surnoisement accusé d'avoir quitté le pays de Cornouaille (amicalement, parce qu'on se connaît depuis longtemps). En effet, Quimperlé Communauté s'est retrouvée, au précédent mandat, devant une question simple : vers quel territoire doit-on se tourner ? Historiquement, on est Cornouaillais, et on le reste. Mais la vie réelle de nos habitants a démontré que, finalement, le pays de

« On a la même difficulté avec les territoires périphériques, qui ont du mal à rentrer dans la dynamique. »

Quimperlé était beaucoup plus, aujourd'hui, tourné vers Lorient Agglomération, sa ville d'importance la plus proche - quand on est à Quimperlé, on est à 20 minutes du centre-ville de Lorient. Alors qu'on est à 40 minutes de Quimper. La vie vécue des habitants, des entreprises, et même des structures publiques, finalement, se tournait de plus en plus vers Lorient Agglomération, là où nos institutions étaient tournées vers Quimper. On le voyait y compris dans le conseil de développement, avec des formes différentes sur le conseil de développement du pays de Cornouaille qui déjà, à l'époque, était adossé à Quimperlé communauté développement, une agence de développement et de l'urbanisme. Ici, au pays de Lorient, le CoDev s'était déjà transformé en statut associatif. On voit bien qu'il y a deux façons d'aborder les choses ; mais dans les deux cas, on a la même difficulté, c'est que les territoires périphériques de ces villes-centres, de ces agglomérations centrales ont du mal à rentrer dans la dynamique. Ici, on constate sou-

vent, avec Véronique Kourotchikine et l'équipe du conseil de développement, qu'on a du mal à faire rentrer des citoyens du pays de Quimperlé dans le conseil de développement. Et en Cornouaille, c'est la même chose. Déjà à l'époque, on constatait qu'au conseil de développement de Cornouaille, on avait du mal à trouver des représentants issus du pays de Quimperlé. Pour terminer sur cette comparaison interco / pays / conseil de développement, il y a également un sujet avec la rationalisation de la carte intercommunale, pour prendre le terme qui a été utilisé. Michel l'évoquait très bien sur le Pays de Ploërmel : quand on est passé de 5 à 2 interco, forcément ce pays aussi peut se poser des questions. Ici, en pays de Lorient-Quimperlé, on n'a pas de structure pays juridiquement. Ce sont nos 3 intercommunalités, conjointement, qui font vivre, ensemble, cette échelle. On la trouve pertinente. On parle de territoire de projet, sans avoir la structure juridique. Elle n'a jamais été mise en place sur le pays de Lorient-Quimperlé.

Albert Billon : Comment consultez-vous vos concitoyens, quel que soit le périmètre ou la thématique ?

Sébastien Miossec : On a testé plein de choses. On en a raté beaucoup, il faut être clair. La concertation, c'est compliqué, déjà, dans une intercommunalité - c'est une forme de schizophrénie que j'ai du mal à régler. Je trouve évidemment précieux qu'on ait des structures type conseil développement. On nous invite aussi, volontairement ou réglementairement, à créer des comités d'usagers pour telle ou telle politique publique. Je suis partagé entre l'énergie que ça demande pour faire vivre ces instances - parce qu'il faut trouver du monde, il faut animer, il faut trouver des heures du jour, pour qu'à un moment on y trouve tous un intérêt ; à la fois, pour nous, collectivités, que ce ne soit pas juste « on vient cocher la case pour dire qu'on a consulté » ; et, en même temps, que de l'autre côté, ceux qui viennent, face à nos schémas, nos projets complexes, nos charabias techno, on arrive à trouver la bonne échelle pour que le moment de concertation soit utile. Et quand je parle de schizophrénie... Déjà, à l'intercommunalité, on a cette difficulté à faire vivre, avec la diversité de nos élus municipaux - le pays de Quimperlé, c'est plus de 340 conseillers municipaux. C'est bien plus - même si je souhaite un très grand succès au conseil de développement - que tous les adhérents citoyens du pays de Quimperlé qui s'engageront au CDPL. Donc 340 conseillers municipaux avec qui on a déjà du mal à faire vivre la concertation, quand on fait un PLUI, quand on fait un SCoT, quand on fait un schéma des mobilités, un programme local de l'habitat, etc. On a du mal à les faire venir. Et pourtant, ces 340 conseillers municipaux représentent aussi une très grande diversité de la société dite civile. C'est un défi. Comment on arrive à la fois à donner du temps, de l'énergie, à faire vivre la démocratie citoyenne continue extérieure à nos assemblées locales ? Comment, à l'échelle de nos intercommunalités, voire de nos pays, on arrive à associer précieusement cette diversité d'élus municipaux, à tout moment ? Et malheureusement, on n'a pas forcément réussi, y compris avec les élus municipaux. Ce n'est pas faute, personnellement, d'aller rencontrer régulièrement les conseillers municipaux, de les réunir. Mais ça ne marche pas. Dans les choses qui marchent plus ou moins bien, on peut citer, les portes ouvertes à Quimperlé Communauté,

« Ces 340 conseillers municipaux représentent une très grande diversité de la société civile. »

organisées avec le soutien du CDPL. Dans ce déficit de connaissance de ce que font les interco, il faut ouvrir nos portes, ouvrir les sièges des intercommunalités. Nos équipements ne sont, souvent, pas identifiés, ou assez méconnus. On essaye, c'est une demi-réussite, un demi-échec : malgré tout, sur ces portes ouvertes, on a eu une petite centaine de personnes qui sont venues visiter les locaux. On a, avec les agents - que je remercie, mes collègues élus, tenté de démontrer par l'exemple un certain nombre de politiques publiques. Et le CDPL était à nos côtés pour essayer

de faire vivre ces moments de parole entre les citoyens et les habitants. A l'inverse, on a l'exemple des comités d'usagers, qu'on a dû créer pour nos politiques de mobilité, où objectivement les quelques personnes qui s'étaient initialement intégrées dans ces comités des usagers étaient venues parce qu'ils avaient un problème avec le réseau de transport. Et une fois que leur problème avec le réseau de transport a été réglé, on ne les a pas plus revus. Comment on a un intérêt particulier qui s'engage dans le temps au-delà d'un moment ? On peut le comprendre, même en tant qu' élu municipal ; parfois on se présente sur une liste parce qu'on est venu nous chercher, mais aussi parce qu'à un moment, on a levé le doigt, on est allé toquer à la porte du maire ou d'un ou d'une candidate aux municipales parce qu'on avait quelque chose à porter qui nous concernait personnellement. Mais au-delà de cette circonstance personnelle, comment arrive-t-on à prendre du recul pour regarder l'intérêt général ? Je terminerai sur les élections municipales. Les conseils de développement sont un endroit où, Michel l'évoquait tout à l'heure, il y a parfois un collège des anciens élus, comme à Ploërmel. Il y a les élus qui vont arrêter et qui peuvent être une ressource précieuse pour nourrir les futurs conseils de développement. Leur



expérience peut être utile, même si, du coup, ça vient peut-être contribuer à nuire à cette indépendance d'avec le monde des élus – qui, j'espère, n'est pas un monde des méchants élus à côté des gentils citoyens - et de l'autre côté, ces citoyens qui s'engagent et qui, à un moment, ont pu passer par la case élue.

J'entendais le probable futur président du conseil de développement de Rennes qui est passé par la case « élu » ; comment arrive-t-on à faire que ce soit, et clair, et en même temps, absolument libre ? Parce que, finalement, on est tous là parce qu'on est des citoyens passionnés de nos territoires. Et quand on devient conseiller municipal en étant bénévole (ou quasi bénévole, pour l'immense majorité de nos conseillers municipaux) finalement, c'est quasiment la même foi qui nous encourage à nous engager, là au conseil de développement, là dans un conseil municipal.

Albert Billon : Bruno, tu viens de voir un panorama breton de situations diverses et variées. Quel regard portes-tu sur ce qui a été dit par les uns ou par les autres ?

Bruno Arbouet : J'aurais trois remarques en écho à ce qui s'est dit. La première concerne les menaces. On est passé près du couperet, quand même, concernant le CESER. Rappelez-vous, les arguments évoqués étaient qu'il fallait simplifier. Notre pays, c'est trop compliqué, et puis il faut faire des économies. On pourrait tirer de ça que les menaces ne vont pas peser sur les CoDev parce qu'après tout,

on n'est pas cher, etc. Quelqu'un m'a dit qu'on ne faisait pas de politique dans les CoDev, mais quand même : on a tous les yeux ouverts. J'arrive d'une région où j'ai peut-être les yeux un peu plus ouverts. Aux dernières municipales, on a parlé d'une vague verte. Moi, je crains une vague brune au prochain coup. Pourquoi ? Parce que les raisons de fond qui ont fait qu'un certain nombre de députés se sont levés pour dire « il faut supprimer le CESER » n'ont pas changé. Demain, ils pourront le faire par rapport aux CoDev, parce qu'ils sont démocrates... mais pas trop, hein. Sur ce sujet là, il faut qu'on ait les yeux ouverts et qu'on soit lucide. Aujourd'hui, on a des communes d'importance qui

ont basculé. J'arrive d'une région où il y a 25 ans, on parlait du milieu rouge. Aujourd'hui, tous les parlementaires de l'Aude, du Gard, des Pyrénées Orientales, les présidents de l'Hérault etc. ont tous basculé. Donc vigilance.

La deuxième chose que je voudrais dire est qu'au regard du problème de visibilité, on travaille actuellement, avec Thierry Baudet et les CESER,

sur une articulation entre les missions du CESE, les conventions citoyennes nationales et les CoDev. Le CESE est venu nous voir en nous disant : « on a besoin que nos avis, nos réflexions puissent être territorialisées ». Donc moi, je rêve d'une convention nationale territorialisée. Il y a des projets sur : qu'est-ce qu'être français ? Ou sur l'immigration... Il me semble qu'on a cette capacité à pouvoir rendre compte de la diversité et de la richesse de ce qui se passe dans les territoires. Je voudrais rebondir sur ce que Dominique Voynet disait, quand elle nous interro-

« Plus la vitalité démocratique, plus la démocratie participative est forte et continue, plus elle renforce la légitimité des élus. »



geait sur le fait de savoir si les élus, tout compte fait, n'étaient pas le maillon faible. Je voudrais juste évoquer la réponse de Pierre-Jean Rosenvallon, que l'on a interrogé sur la crise démocratique, et en particulier sur la défiance vis-à-vis des politiques. Il disait, je cite de mémoire :

« C'est important de faire baisser le niveau de conflictualité (...) ce n'est pas seulement un lieu de production de rapport ou d'idées ; c'est aussi un lieu de dialogue où on n'assène pas sa vérité. »

« Si les politiques ne sont plus écoutés, s'ils ne sont plus jugés légitimes pour nous représenter, c'est parce qu'ils ne racontent plus la vie des gens ». Si les citoyens, de plus en plus nombreux, se sentent méprisés, pas écoutés, pas représentés, c'est qu'effectivement les politiques, et/ou les médias, ne les racontent plus. Or, qu'est-

ce qu'on fait dans les CoDev, si ce n'est raconter la vie des gens ? Je le redis, je le martèle : plus la vitalité démocratique, plus la démocratie participative continue, contributive est vive, forte, plus elle renforce la légitimité des élus. Il n'y a pas d'opposition entre eux ; mais encore faut-il qu'on puisse véritablement faire vivre

cette démocratie.

Dominique Voynet : Bruno, vous avez anticipé une remarque que je souhaitais faire tout à l'heure. Dans la loi Pasqua de 1995, les pays expérimentaux qui avaient été mis en place ont été très bien accueillis par l'ensemble des élus de droite, de gauche et d'ailleurs. Pourquoi ? Parce que chacun pouvait plaquer sur ce terme son imaginaire et son expérience. Par exemple, on voit bien, dans certains textes produits par des élus de droite à l'époque, la nostalgie des seigneuries, des féodalités, des provinces ; là où chez des élus plus progressistes, on sent une critique de l'État jacobin, une volonté de faire vivre des territoires qui rééquilibrent le rapport de force avec l'État. Mais je ne reviens pas là dessus 25 ans plus tard. J'avais envie de revenir sur deux points qui ont été abordés tout à l'heure. C'est Gaëlle Le Stradic qui a, peut-être de façon subliminale, évoqué un sujet qui me paraît important, qui est la question d'un lieu de dialogue sans enjeu de pouvoir immédiat. Le conseil de développement est un lieu où des gens d'expériences, d'engagements différents peuvent se parler sans rapport de force immédiat. Je pense que c'est important dans notre vie politique de faire baisser le niveau de conflictualité ; de comprendre d'où l'autre parle ; quels sont ses intérêts, quels sont ses contraintes, quelles sont ses faiblesses et ses côtés minables aussi - ça existe chez chacune et chacun d'entre nous. Ce n'est donc pas

CODEV : lieu de parole sans rapport de force immédiat

Les consultations/commissions doivent être courtes. Sinon les rapports de force débilés réapparaissent et seuls ceux qui aiment ces joutes restent.



seulement un lieu de production de rapports ou d'idées ; c'est aussi un lieu de dialogue, d'échange, où on n'assène pas sa vérité. Et j'aurais préféré le dire devant Jimmy Pahun, mais sérieusement : justement, on ne fait pas comme il a fait tout à l'heure. On veille à parler en protégeant par avance l'autre des blessures qu'on peut être amené à lui faire. C'est fondamental. Non, ce n'est pas vrai qu'on a voté un budget : il a été imposé par un 49.3. Et dans les 3 milliards qui ont été coupés ces dernières semaines, il y a énormément de crédits qui concernent la vie associative, dans les zones rurales comme dans les zones urbaines. Et puis ce n'est pas vrai qu'il y a une loi de simplification administrative en cours : c'est une loi de simplification de la vie économique, qui comporte un nombre de démantèlements sociaux et environnementaux sans précédent. Il faut qu'on fasse attention : on est garant de la façon dont l'autre nous reçoit. C'est important pour la qualité de ce qu'on va produire. Vous dites, Sébastien, -vous avez raison- les pays et les conseils de développement sont aussi un lieu où on peut tester, où ce n'est pas grave d'échouer : c'est grave de ne pas essayer. Comme l'ont dit des consœurs plus nobles que moi, on teste beaucoup, on rate beaucoup, mais on n'échoue pas : on apprend. Mais on fait mieux la fois d'après. Une chose que j'ai apprise, en ce qui concerne la consultation et l'association des populations, des habitants, aux décisions : c'est que ça ne marche jamais si on cherche à faire durer les choses. La CNDP (commission nationale du débat public) a failli, aussi, être supprimée dans l'affaire qui a touché les CESER. La CNDP tient toujours beaucoup au fait qu'une consultation du public s'inscrit dans 4 mois – 6 mois maximum, sur les sujets très gros, très complexes. Après, l'énergie s'étirole, les rapports de force débiles réapparaissent, les caricatures, les simplifications également ; puis l'administration reprend la main et impose sa façon de voir.

Albert Billon : On l'a vécu avec

« Une chose que j'ai apprise, en ce qui concerne la consultation et l'association des populations aux décisions, c'est que ça ne marche jamais si on cherche à faire durer les choses. »

l'éolien, en particulier.

Dominique Voynet : Oui. Donc je pense que c'est important de regarder ce que fait la CNDP. Dès qu'on est dans des commissions au long cours, commission d'usagers de la santé, commission d'usagers des lignes etc. réapparaissent les intérêts, les rapports de force. Et ne durent que ceux qui adorent ce genre de réunion. Il y a encore un point que je voulais dire là dessus : se pose la question de savoir comment on articule la démocratie participative et la démocratie représentative. On a parlé des élus et j'ai dit, de façon un peu rapide, le poids des services et d'une façon plus générale, le poids de l'État.

Dans combien de situations se retrouve-t-on avec des réunions convoquées à la préfecture à 9h, à une heure où personne n'est dispo, où les temps de déplacement, des uns des autres, ne sont pas pris en compte ; et où on se retrouve avec l'unique représentant associatif, qui a travaillé son petit dossier avec ses petits copains et ses petits réseaux ; lequel se retrouve face à 20 chefs de service de la préfecture, qui sont sur la préparation du sujet depuis longtemps, qui imposent leur ordre du jour, leur temps de discussion ; et qui vont écrire le compte rendu et prendre la décision. Je pense qu'à un moment donné, le statut de l' élu associatif, la prise en compte du bénévolat, ce sont des vrais sujets, si on veut avoir des gens qui représentent les quartiers, les différentes générations.

David Cherfa, trésorier du Conseil de Développement du pays de Lorient-Quimperlé : Je suis David Cherfa, un des vice-présidents du Conseil de Développement Quimperlé-BBO et ici à Lorient. Nos conseils de développement sont en sursis. Le nôtre, en l'occurrence, a failli disparaître, dans sa structuration actuelle, qui est associative. On nous dit, à nous, conseils de développement, qu'il faut faire venir des gens, puisqu'on a quatre collègues, associatifs, économiques, etc. Ce n'est pas faute de leur demander de venir, c'est simplement le fait qu'ils ne peuvent pas être présents parmi nous. Et on nous dit ensuite : on aimerait faire rentrer le monde économique au sein du conseil de

développement. Nous, on se bat pour ça, mais on est très peu nombreux. On nous dit : il faut faire venir la jeunesse. Oui, on se bat pour ça aussi. Tout à l'heure, il y a eu quelques potentiels solutions proposées pour faire venir cette jeunesse, qui n'est pas forcément présente autour de nous, on le voit aussi ici. La part des femmes, également, est très importante : le nombre de femmes qui sont ici présentes est positif, certes ; mais combien veulent s'engager à tous les échelons ? Je reviens maintenant sur une subtilité de madame la vice-présidente à la Région. Oui, la région Bretagne maintient sa subvention. Subtilité de langage : elle la diminue cette année de 25 000 euros. J'aimerais poser la question : jusqu'à quand cette subtilité de langage va-t-elle s'opérer ? Nous, on a engagé un salarié, ici. Ça nous permet de faire fonctionner notre conseil de développement. Une autre question, à madame Voynet : est-ce qu'aujourd'hui, les conseils de développement, tels qu'ils existent, ne devraient pas évoluer pour qu'on puisse les garder tels qu'ils existent ?

Albert Billon : Madame Le Stradic, souhaitez-vous répondre ? Vous avez 25 000 euros à trouver rapidement.

Gaëlle Le Stradic : Ça ne se passe pas tout à fait comme ça.



Albert Billon : Il faut rappeler l'enveloppe régionale, qui est autour de 430 000 euros aujourd'hui.

Gaëlle Le Stradic : le plafond est à 525 000 euros pour l'ensemble des conseils de développement. On a mis en place, effectivement, un critère. On conditionne, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, la totalité de la subvention allouée à chaque conseil de développement à la parité ; et la deuxième chose qui a été mise en place est une péréquation. C'est-à-dire qu'en Bretagne, il y a des territoires qui vont bien, qui sont plutôt riches ; il y a des territoires qui ont moins de moyens financiers. On a fait ce qu'on appelle une carte des capacités, qu'on n'applique pas simplement aux conseils de développement, mais à beaucoup de nos politiques publiques, notamment la politique territoriale d'aménagement, de soutien aux équipements, etc. Donc le territoire de Lorient agglomération n'aura pas la même chose que le territoire des Monts d'Arrée ni que celui de Châteaugiron, par exemple.

Albert Billon : Je témoigne du fait que, pour ce qui est de la Cornouaille, nous nous sommes battus pour maintenir le conseil à l'échelle de 7 EPCI. Cette idée d'avoir quelque chose supra EPCI paraît importante. La politique de la Région est de contractualiser avec les EPCI directement. Je maintiens l'idée que le pays est comme un espace de projet, où on peut traiter, non pas des sujets de la commune ou de l'EPCI ; mais d'un intérêt bien plus large. Si on pouvait revenir à cette idée de territoire plus large, supra, pour aller vers les projets plus stratégiques et plus prospectifs - ça a été évoqué par Bruno tout à l'heure, la prospective est un élément effectivement important - je pense qu'on gagnerait encore en efficacité.

Gaëlle Le Stradic : Sur les périmètres de chaque conseil de développement, c'est un peu en question et c'est selon, aussi, la volonté des territoires. Si je prends celui de notre territoire, ici, il y a Lorient agglomération et Quimperlé Communauté, donc un Morbihanais avec un Finistérien, plus BBO, il me semble. On est bien en capacité de dépasser, on est dans cette dynamique-là. C'est aussi un moyen, pour nous, de vous financer très concrètement, puisqu'on a pris la décision d'aller là où la loi ne nous obligeait pas à aller. On a donc favorisé la mutualisation des conseils de développement. Pour répondre très directement sur la question de la situation du conseil de développement de Lorient, monsieur Cherfa, il y a une adéquation avec les dépenses réelles que le conseil de développement a eu sur l'année antérieure, où il n'y avait pas le salarié qu'il y a aujourd'hui. C'est une très bonne chose pour le conseil de développement d'avoir cet élément structurant pour le conseil et les étapes qui vont venir.

Albert Billon : Je profite de sa question pour évoquer un sujet qui a été un peu effleuré tout à l'heure : celle du public-privé. Est-ce que demain, un certain nombre de nos moyens pourraient venir d'un mix, non pas énergétique, mais financier ? Où le public et le privé s'associeraient pour défendre des valeurs aussi essentielles que la démocratie, par exemple ?

Gaëlle Le Stradic : Je crois que c'est déjà le cas.

Albert Billon : Dans la culture, en particulier, on en parle très largement.

Gaëlle Le Stradic : Oui, c'est sûr. Effectivement, ce sont des réflexions qu'il faut collectivement avoir. On voit bien qu'il y a une contraction du

budget des collectivités, du budget de l'État. Si je prends le domaine culturel, on est dans une Région où on a maintenu notre budget. Mais comme le disait Damien Girard, ça n'empêche pas l'inflation, ça n'empêche pas la hausse du prix de l'énergie, etc. On sait très bien qu'on ne compense pas. Mais en tout cas, c'était une volonté politique forte de maintenir ce budget là. Et il faut réfléchir : on parlait de vitalité associative en Bretagne. Il y a 700 000 bénévoles en Bretagne. Le nombre d'associations est impressionnant. On est la première région française de ce point de vue-là ; forcément, on sait tous, en tant qu'élus locaux, ce que ça apporte à nos territoires. Parfois, c'est peut-être, effectivement, sur la défense d'intérêts plus particuliers. Mais je crois que très souvent, les associations sont sur l'intérêt général. Et de temps en temps, elles sont sur du service public. Il nous faut réfléchir collectivement à nos modèles économiques. En tout cas, moi, je sais que je n'aurai pas plus d'argent que maintenant. La question est de savoir comment on fait. Est-ce qu'il faut baisser nos intentions ? Est-ce qu'il faut diversifier les revenus, les recettes ? Mutualiser ? Il y a certainement des pistes à inventer. Je ne pense pas qu'il n'y ait qu'un seul chemin. Il faut explorer plusieurs chemins, dont les financements privés. Je pense aussi à certaines choses qui se font sur le pays de Lorient, notamment à une fondation culturelle pour laquelle j'ai été assister à la remise des lauréats : la fondation Fondalor, qui soutient l'émergence d'artistes. Ça peut être une solution. Dans chaque projet, il n'y avait pas que ce financement privé-là qui était apporté, il y avait aussi du co-financement public, mais c'était une petite pierre à l'édifice. Il ne faut pas s'interdire des choses, il ne faut pas en exclure d'office. Il faut par contre se réinterroger, en ce moment.

Jean-Pierre Le Lan, Codev du pays d'Auray : Je suis un citoyen, acteur associatif, retraité. Acteur associatif à plusieurs niveaux : au niveau local, je note que des structures qui permettent, sur le papier, de porter la voix des citoyens, il y en a beaucoup. Au niveau local, je suis membre d'un comité environnemental de suivi de sites, membre du CODEPA (Conseil de dévelop-

pement du Pays d'Auray), membre aussi du comité consultatif concernant les déchets. Je suis aussi, au niveau départemental, membre d'un CODERS représentant une association de défense de l'environnement qui s'appelle Eau et Rivières de Bretagne ; et aussi membre, au niveau régional, d'un comité de suivi du plan régional déchets. Je suis acteur associatif parce que je tiens beaucoup à la démocratie participative. Et en particulier, à faire respecter l'article 7 de la charte de l'environnement, à valeur constitutionnelle, qui dit que tout citoyen doit avoir les moyens et les documents pour permettre de participer à la décision publique. Je constate que le code de l'environnement est détricoté petit à petit, qu'on donne beaucoup de pouvoir à un préfet - parce que ça coûte moins cher de donner du pouvoir à un préfet que de créer des postes de fonctionnaires. Donc je suis extrêmement inquiet. Je suis optimiste mais je suis un optimiste qui a de l'expérience : c'est la définition du pessimisme. Ma question porte sur la carte de France des CoDev. CoDev obligatoire non identifié, cela veut-il dire qu'ils n'existent pas, ou que la loi est bafouée ? Est-ce qu'il y a des CoDev qui n'existent pas alors qu'ils sont obligatoires ?

Gaëlle Le Stradic : Un conseil de développement n'est obligatoire qu'au-dessus de 50 000 habitants. C'est pour ça qu'il y a des zones blanches en France.

Yann Duguenet, CoDev Triskel citoyen, le pays de Pontivy : Ma question s'adresse à madame Voynet et à monsieur Girard. Tout à l'heure, madame Nantel nous a parlé de la volonté de la Bretagne de préserver et de financer les conseils de développement. Ce n'est pas un secret de dire que monsieur Loïc Chesnais-Girard a présenté des velléités d'autonomie de la Bretagne. Comment est-ce que vous, élus, en voulant développer le tissu associatif local, en voulant qu'il y ait plus de subsidiarité, et donc moins de centralisme, comment est-ce que vous vivez cette schizophrénie ? Si vous voulez plus de centralisme en tant qu'élus nationaux, comment est-ce que vous gérez ça ?

Albert Billon : Est-ce que vous seriez favorable à plus d'autonomie, notamment régionale ?

Dominique Voynet : La décentralisation, qui devrait aller avec une déconcentration des services de l'État, laquelle est très imparfaite, est une tâche toujours en devenir. Avec une recherche de cohérence des territoires, de cohérence des politiques, de formation des élus, de dialogue démocratique nourri et de qualité avec les habitants etc. Si on fait le bilan, on se rend compte qu'il y a beaucoup de choses formidables qui ont été réalisées... et beaucoup d'horreurs. Moi, par exemple, j'ai du mal à nous dire que, du haut de son pouvoir décentralisateur, Carole Delga peut décider seule d'imposer aux populations une autoroute qui ne sert à rien, qui coûte cher, et qui détruit beaucoup. Mais j'imagine que dans cette pièce, il y a des gens qui pensent que ce n'est pas une bêtise. Donc, seul le débat démocratique peut nous permettre de faire la distinction entre les sottises et les politiques portées par la population. Je constate que la loi qui a renouvelé, entre guillemets, les régions, qui a été portée par Jean-Marc Ayrault, est sans doute très acceptable en Bretagne, là où il y a une identité très forte, et où le président de la Région d'alors s'est battu pour qu'il n'y ait pas de fusion artificielle avec d'autres régions. Dans ma région, c'est une catastrophe. La Franche-Comté a été collée à la Bourgogne, où il y a des traditions d'organisations territoriales très différentes. Dans ma région, il y a une tradition historique de coopération territoriale - c'est la région de Proudhon, de Considérant, de Fourier. Et à côté, il y a une région du chacun pour soi, avec une capitale régionale

« L'article 7 de la charte de l'Environnement, à valeur constitutionnelle, dit que tout citoyen doit avoir les moyens et les documents pour permettre de participer à la décision publique. »

qui n'était que celle des gens qui fabriquaient du vin, et qui travaillaient dans l'industrie de l'agroalimentaire. Alors aujourd'hui, c'est une catastrophe. Il n'y a aucune cohérence territoriale. Et dans les parties du territoire où nous craignons un basculement brun, il y a effecti-



vement partout des députés RN. Est-ce qu'on sera capable de tirer le bilan de tout ça ? La décentralisation, la reconnaissance de l'autonomie régionale, d'abord, n'est toujours pas acceptée à Paris, y compris par les parlementaires ; mais elle génère aussi des catastrophes. Elle n'est pas pensée. C'est un impensé de la vie politique. On voit les conséquences dans les départements et les territoires d'outre-mer, par exemple, où on revendique des compétences sans réfléchir à la fiscalité locale, aux moyens de la vie des collectivités. Je trouve que la réforme fiscale qui a eu lieu, et qui conduit la plupart des collectivités à vivre essentiellement de transferts nationaux, c'est la cata des cata. J'ai du mal à répondre à votre question de façon simple. J'aurais envie qu'on se pose, qu'on revienne sur la suppression de la taxe d'habitation, par exemple. Vous imaginez les conséquences ? Qui



a été bénéficiaire de la suppression de la taxe d'habitation ? Des gens comme moi, comme Damien Girard, comme vous tous : on est des gens plutôt à l'aise, dans la vie. Les gens des quartiers ou des communautés isolées n'ont pas bénéficié de cette réforme qui a asséché les budgets des collectivités locales. On marche sur la tête. On fait de la fuite en avant et on est incapable d'analyser les conséquences désastreuses de certaines des réformes qui ont été menées à marche forcée, y compris par des gens de gauche.

Albert Billon : On a organisé, il y a deux ans, les Assises de la langue et de la culture bretonne. Une des conclusions qui est ressortie de ces travaux est effectivement d'aller vers plus d'autonomie sur un certain nombre de politiques publiques à l'échelle régionale bretonne. L'autonomie n'est pas l'indépendance. Mais il y a des politiques publiques comme l'habitat, le déplacement, les mobilités, la culture etc. où un peu plus de souplesse et de réactivité permettraient sans doute d'agir mieux dans l'intérêt de nos concitoyens. J'aimerais d'ailleurs que Sébastien Miossec nous évoque un sujet qu'il connaît bien, puisque la question du ferroviaire, avec une syndication des moyens entre 6 ou 7 EPCI plus la Région etc. est un modèle unique en France ; puisque vous avez créé ce Breizhgo express. C'est la preuve qu'on peut, avec plus d'autonomie, faire des choses intelligentes.

Sébastien Miossec : La Région a la responsabilité du ferroviaire. Ce n'est pas notre sujet a priori, dans les interco. Là, les intercommunalités de Sud-Bretagne de Quimper à Vannes, toutes étiquettes politiques confondues, avec le conseil Régional, se sont mises d'accord pour dire qu'un des enjeux forts, pour nous, est l'axe ferroviaire qui irrigue nos territoires en Bretagne Sud (sachant qu'il y a la même chose qui s'est fait, avec un peu de temps de décalage, dans le nord). L'idée est de dire que le ferroviaire est un des éléments forts, un levier de développement, de mobilité et de décarbonation. On met les moyens sur une politique qui n'est normalement pas de notre compétence, en coopération avec la Région. Laquelle accepte aussi que, sur ces politiques de mobilité ferroviaire, la décision soit partagée avec des interco, a priori non

compétentes, pour essayer de faire le truc le plus intelligent possible : renforcer la desserte en ferroviaire, sur des horaires et des itinéraires, sur les petites gares notamment, pour permettre du trajet domicile-travail matin et soir. C'est un exemple très concret de coopération entre collectivités ; et d'autonomie.

Bruno Arbouet : Sur la question de l'autonomie et de la décentralisation, je fais partie de ceux qui, depuis le début de ma vie professionnelle, ont toujours milité pour plus de décentralisation. Je change d'avis. Prenez la question du logement. Le sujet est éminemment délaissé depuis un certain nombre d'années. Aujourd'hui, il y a des maires ou des élus qui revendiquent le fait d'avoir une politique délibérément discriminatoire. Le jour où l'État délaissé ce pouvoir de régulation qu'il a sur les questions d'hébergement, le jour où ce sujet-là est laissé à la main d'élus bruns... De ce point de vue, je me dis qu'il faut quand même qu'on ait une petite corde de rappel.

Damien Girard : C'est ce que j'évoquais sur la question. On ne peut avoir d'autonomie politique que si on a l'autonomie fiscale. Et depuis quelques temps, l'État a enlevé l'autonomie fiscale. Il y a, en gros, des fonds qui sont distribués aux collectivités. Ce levier-là fait que l'État a de plus en plus de capacités à imposer ses politiques, alors qu'il n'en a plus les moyens. Donc il impose ses politiques publiques à travers ça. Je reste

un fervent défenseur de plus d'autonomie pour les territoires à partir du moment où ils ont une cohérence, et à partir du moment où ils ont une indépendance, une capacité fiscale et une autonomie fiscale. Sur ce que vous évoquiez, on voit à quel point l'extrême droite est en train de grandir dans notre pays. C'est pour ça, aussi, que je repose les questions du monde associatif. Redonner des moyens au monde associatif, c'est refaire du collectif et c'est lutter contre la montée de l'extrême droite. On peut prendre le sujet de façon différente : si on a un État très centralisé, tel qu'il est aujourd'hui, avec peu de contre-pouvoirs, l'arrivée demain de l'extrême droite au pouvoir au niveau central fait qu'ils imposeront les mêmes types de politiques. Donc, pour cette même raison, je suis plutôt favorable à plus d'autonomie, parce que ça permet au

moins de créer des territoires de résistance. C'est vrai que vu de chez vous, ça paraît plus compliqué. Mais ici, je me dis qu'on a au moins capacité à mieux résister à ce type de politique fasciste.

Robert Posnic, CoDev de Lorient-Quimper : On a parlé d'une organisation de décentralisation qui était mal faite. Mais ce n'était pas le fait des territoires, c'était le fait de l'État. Damien Girard dit qu'aujourd'hui, dans le sud, l'État central peut protéger de la montée de l'extrême droite. Sauf que cet État central, comment est-il organisé ? Quand il sera aux mains de l'extrême droite, le danger sera là, pour tout le monde. Pour les questions de logement, pour les questions de transport, souvent, la Région a eu des raisonnements plus intelligents, par exemple sur Airbnb ou sur les liaisons nord-sud, des sujets sur lesquels l'État était en retard. Donc la question de l'autonomie ne peut se résumer simplement en termes de « l'État nous protège ». Quelquefois, l'État décide, et décide des aménagements qui sont parfois brutaux - ou des abandons. Quand on parle, par exemple, des dépenses culturelles, on voit bien que l'État central sert surtout le centre. Les territoires comme, par exemple, la Bretagne, reçoivent beaucoup moins de subventions étatiques pour la vie culturelle. On peut voir les choses d'une autre façon : si on est dans une démocratie, si le pouvoir vient d'en bas, c'est quand même au niveau des interco, au niveau de la Région qu'on a le premier lieu de l'expression du vivre ensemble et de la démocratie. L'État, au-dessus, est au service de tous et de la redistribution. Peut-être que si on avait vu l'histoire des algues vertes de là où on vit, toutes ces choses-là... Par exemple, l'État central décide autoritairement de créer une porcherie industrielle que les gens, localement, auraient probablement récusé. On peut penser aussi au projet des terres rares : l'État central va-t-il nous imposer la pollution des eaux du côté de Kervignac ? Ou est-ce au territoire local d'envisager un développement plus harmonieux des différentes activités, notamment agricoles ?

Alain Fréville, CoDev de Dinan : On parlait tout à l'heure des rapports entre les CoDev, les élus et les

services. Lorsque je suis arrivé au CoDev, pour les élus, avaient pour nous, au mieux, de l'indifférence ; quant aux services, c'était plutôt porte fermée. Je pense que nous avons réussi à avancer de deux façons : la première façon, c'était en prouvant que le CoDev pouvait apporter quelque chose. Donc à partir du moment où on était un ajout, c'était parfait. La deuxième : nous avons travaillé avec les élus et les services sur une charte qui liait les trois parties, avec des objectifs et des règles de fonctionnement entre nous. Par exemple, le fait que lorsqu'un projet était en cours, on soit averti avant que ça apparaisse sur le plan général ; deuxièmement, qu'il y ait des rencontres régulières entre le conseil communautaire et le CoDev. On a une réunion tous les ans avec le président de l'agglomération. Autre chose qui est beaucoup plus productif : une réunion avec les vice-présidents chargés des différentes fonctions.

Albert Billon : Tu anticipes un peu ce qu'on va évoquer cet après-midi, où l'idée est justement d'arriver à des propositions concrètes et opérationnelles.

Véronique Kourotchikine : Je vous remercie pour cet échange, très enrichissant. Je rappelle que le Conseil de développement doit être reconnu et intégré par les élus. Cette reconnaissance doit se construire ensemble, de manière horizontale. Nous avons reconstruit notre Conseil il y a deux ans. Je viens du monde de la culture, pas de celui du territoire. Le langage territorial m'était inconnu. C'est pourquoi nous avons un rôle essentiel : vulgariser, traduire ce langage pour le rendre accessible aux citoyens. Nous sommes là pour faire le lien entre élus, techniciens et habitants. Mais pour que cela fonctionne, nous devons être sollicités en amont, pas seulement informés une fois les décisions prises. Nous avons mis en place une charte avec les trois intercommunalités et débuté des échanges avec les techniciens. J'invite les autres conseils à interpeller leurs élus et à se rendre visibles. Ensemble, on avance. 🌈

« Un souhait pour l'avenir : qu'on valorise mieux le bénévolat réalisé dans les CoDev »



LE REGARD DES CoDev

SELL AR C'HUZULIOÙ DIORREN

Albert Billon : J'aimerais entendre notre confrère de Martinique sur la démocratie, la participation, la co-gestion dans le monde insulaire. Comment regarde-t-on le monde de chez toi ? Et en particulier le nôtre ?

Jean Michel Cabit, Espace Sud Martinique : Je viens de la Martinique, d'une intercommunalité qui se situe dans le sud-Martinique. Elle regroupe les douze communes du sud-Martinique et s'appelle l'Espace Sud. C'est une communauté d'agglomération où il y a 12 communes, soit à peu près le tiers de l'île qui fait 200 km² et 125 000 habitants. C'est une interco qui a suivi des étapes classiques du développement de l'intercommunalité dans les Outre-mer. On a d'abord été une communauté de communes. Et en 2005, on a évolué en communauté d'agglomérations. A cette époque-là, on a institué un conseil de développement mais qui n'a pas bien fonctionné. Et c'est resté une obligation qui, n'étant pas sanctionnée, est restée comme ça. Et puis dernièrement, la communauté d'ag-

glomérations a décidé de remettre en place un CoDev.

Albert Billon : Donc, si je comprends bien, tu viens chercher l'inspiration en Bretagne.

Jean Michel Cabit : Je viens plutôt voir ce qu'il ne faut pas faire (rires).

Albert Billon : Finalement, tu fais une excellente introduction à l'après-midi puisqu'on va commencer par là : qu'est-ce qu'il ne faut pas faire ?

Jean Michel Cabit : J'ai l'impression que l'actualité récente invite effectivement les élus à remettre en place une manière d'associer les habitants au public. Vous avez tous entendu parler des mouvements contre la cherté de la vie, qui ressemble beaucoup aux mouvements des Gilets Jaunes, avec un peu plus de pétards, beaucoup plus de voitures brûlées, etc. Mais la revendication reste la même. C'est-à-dire que les politiques publiques ne peuvent plus être déci-

dées par un petit groupe qui pense tout savoir, tout maîtriser, sans laisser un peu plus de place à ceux qui vivent au quotidien ces politiques publiques. Et donc, on va essayer de s'atteler à faire en sorte que tous ceux de bonne volonté, tous ceux qui veulent participer, prennent leur part de responsabilité, assument leurs possibilités, le fassent dans un cadre construit, en essayant aussi de contraindre les politiques à considérer avec attention la production du CoDev. Comment réussir ça ? C'est peut-être en comparant ce qui se fait ici qu'on trouvera la réponse.

Alain Taillard : Pour redonner le contexte dans lequel se met en place votre CoDev, c'est un CoDev qui est mis en place sous l'impulsion de la collectivité. Peux-tu en dire deux mots ?

Jean Michel Cabit : Oui, j'ai bien compris qu'il y a différentes formes associatives qui existent ici. En Martinique, il y a deux CoDev, mais leur modalités sont les mêmes. Les modalités du CoDev sud sont les mêmes que celles du centre : l'immense majorité des membres est choisie par la gouvernance actuelle. C'est le président qui va choisir le président du CoDev.

Albert Billon : C'est très démocratique.

Jean Michel Cabit : Voilà, les choses sont très démocratiques en Martinique. C'est une manière polie de dire les choses. Et même si on a pensé à un règlement intérieur, à une charte de fonctionnement qui souligne que c'est une

institution qui se veut apolitique, qu'est-ce que ça signifie finalement ?

Alain Taillard : Ça a été une partie de nos débats et ça nous permet d'aborder une question. Comment renforcer la confiance entre citoyens et élus ?

Jean Michel Cabit : Je pense que ça va se vérifier par la production du CoDev. Si on réussit à faire en sorte que les apports soient mieux compris, un peu plus associés aux politiques publiques, à la définition des politiques publiques, on aura gagné.

Public : Je trouve que comment renforcer la confiance entre les citoyens et les élus est la bonne question. J'habite une petite commune rurale de 650 habitants environ, où il y a eu, aux dernières élections, 50% au Rassemblement National, 50% pour les autres partis. Dans un premier temps, en tant que délégué général du Conseil de développement du pays COB, je me dis que les RN n'ont pas grand-chose à faire avec nous dans la discussion. Mais ne serait-ce que sur ma commune, ce serait laisser la moitié des gens sans réponse, sans interférence, sans discussion. Il y a un problème. Si on parle de renforcer la confiance, il faut qu'on trouve les moyens d'aller discuter avec ce monde-là, qui ne peut pas forcément se cantonner dans ses idées ; ou qui peut progresser dans ses idées. C'est une réalité du monde rural. Et je suis en plein centre-Bretagne, en plein dans le monde



rural.

Albert Billon : Est-ce que tu peux creuser cet effet violence, Gilets Jaunes, contestation par un rapport de force extrêmement dur ? Vous choisissez, si j'ai bien compris, une autre voie, un autre chemin pour restaurer une espèce de paix civile nécessaire. Comment envisagez-vous les choses en Martinique ?

Jean Michel Cabit : C'est une excellente question. J'avoue ne pas avoir de réponse précise, sinon que l'actualité récente nous oblige à imaginer les moyens et les modalités d'associer plus étroitement, plus franchement, les habitants qui le souhaitent à la définition des politiques publiques ; et finalement, aux priorités qui doivent être celles des élus. Actuellement, vous avez des élus, notamment de la collectivité territoriale, qui décident que le changement de statut, c'est la priorité. Mais je ne suis pas convaincu en tant qu'habitant, je ne suis pas convaincu du tout de ça en tant que citoyen. Par contre, les problématiques d'adduction en eau potable, de mobilité douce, de gestion des déchets, on doit en faire de vraies priorités.

Un intervenant, ce matin, indiquait qu'il faut aussi que les politiques, qui revendiquent de plus en plus de pouvoirs, réfléchissent sur les moyens d'assumer ces prérogatives-là. Je n'ai pas le sentiment que ce soit le cas. Il faut réfléchir à des moyens d'associer les habitants, peut-être en expliquant tous les enjeux, et notamment les difficultés de mettre en œuvre les politiques publiques ; parce que ça nécessite des moyens. Avec en plus des institutions qui ne peuvent plus lever l'impôt, parce que la vie qui est déjà très chère en Martinique. Il faut peut-être un grand débat sur les priorités en termes de politique publique et sur les moyens d'assumer ces priorités-là. J'ai envie de dire que tout ce qui peut donner la parole aux habitants, aux citoyens, doit être privilégié. Il faut multiplier les moyens. Il n'y a pas un moyen d'associer les habitants. Je crois que toutes les initiatives sont bonnes à prendre pourvu qu'on entende les gens, qu'on leur donne la parole.

Alain Taillard, CoDev de Lorient-Quimperlé :

Et visiblement, il n'y a pas non plus, de notre conversation de tout à l'heure, un seul moyen

pour associer les élus. Tu faisais remarquer la problématique d'une volonté de tous les élus de s'emparer de toutes les problématiques, quel que soit leur échelon d'intervention. Tu posais indirectement la question de la subsidiarité et des complémentarités entre différentes collectivités. Ce qui interroge aussi la place du citoyen, qui se trouve également complexifiée dans ces schémas.

Jean Michel Cabit : Il y a beaucoup de concurrence entre les institutions. Par exemple, l'interco à laquelle j'appartiens, ce sont 12 communes. J'ai parfois le sentiment que l'interco est une 13e commune qui vient directement concurrencer les 12 communes. Et ça, ce n'est pas très bon. Ce n'est pas rationnel non plus. L'intercommunalité devrait être une manière de rationaliser les politiques publiques, de diminuer les coûts. Et là, pas du tout. En plus, c'est assez particulier dans un territoire insulaire.

Chaque commune veut sa piscine. Chaque commune veut sa piste... Sur les petits territoires comme le nôtre, ça prend une acuité toute particulière. Ce n'est pas simple. Il me semble que c'est une opinion assez répandue, que si on donne la parole aux habitants, peut-être que ça deviendra une évidence aussi

pour les politiques. Il faut penser autrement les territoires. Il faut penser autrement les cadres d'intervention et tout simplement les politiques publiques.

Daniel, de Quimper Cornouaille. Effectivement, on peut avoir un débat philosophique sur comment renforcer la confiance. Il y a plein de gens qui ont écrit là-dessus. Par contre, il y a des gens qui ont fait, il y a des citoyens qui ont fait, il n'y a pas si longtemps que ça : les cahiers de doléances étaient un des moyens de l'expression des citoyens. Depuis que les cahiers de doléances ont été remplis, il ne s'est rien passé. Et je pense que nous pouvons appuyer, renforcer cette demande de l'expression des citoyens. C'est-à-dire qu'on peut avoir un rôle en demandant, effectivement, ces cahiers de doléances et en demandant ce qui a été écrit. Pourquoi ? Pour la simple bonne raison qu'on va en refaire, on va refaire le monde, on va refaire quelque chose. Les citoyens ont perdu la confiance depuis cette période, où on leur a donné la parole, où ils sont exprimés et jamais ça a été

reproduit, réécrit et traduit en actes.

Albert Billon : Il me semble que dans le pays Bigouden, ces cahiers de doléances ont été repris par une association qui est en train de les expurger, de les analyser et de les transformer en quelque chose de présentable. Si je ne m'abuse, cet été, il devrait y avoir des expositions organisées dans le pays bigouden autour de ces fameux cahiers de doléances, qui ont été archivés aux archives départementales. Donc ce n'est pas complètement désespéré, si je puis dire.

Public : Quand on parle de renforcer la confiance entre citoyens et élus, encore faudrait-il que les élus méritent cette confiance. La confiance va dans les deux sens. Si les citoyens doivent avoir confiance dans les élus, les élus doivent avoir confiance dans les citoyens. Et ça, on ne l'a pas vraiment. Les élus n'ont pas exactement peur de leurs citoyens, mais s'ils pouvaient ne pas trop s'exprimer, ça serait pas mal. Et il y a le problème de cette démocratie dite participative, qui, finalement, coupe court à chaque fois. Voici deux exemples. A Vannes, on en est à notre quatrième budget participatif, en quatre ans. Dans le premier budget participatif, deux projets sont arrivés en tête. Deux fontaines d'eau potable et des casiers pour SDF : ils ne sont toujours pas réalisés quatre ans plus tard. Or, la population les avait mis en tête. On m'a expliqué, pour les fontaines, que ce retard était imputable au Covid. D'autres villes ont eu leurs fontaines, en attendant. Mon deuxième exemple, ce sont les conseils de quartier. On a mis en place des conseils de quartier, à Vannes, parce qu'il fallait mettre des conseils de quartier. Mais ça sert simplement aux maires à saupoudrer des subventions cachées, entre guillemets ; c'est-à-dire qu'au lieu d'avoir de vrais projets de conseils de quartier, on saupoudre. Un petit peu ici, un petit peu là. C'est participatif. Les élus ne dévoient pas, ils respectent, mais disons que ce n'est pas vraiment ça. Ça a la couleur, mais ça n'a pas la substance. Et je pense que c'est ça qui fait qu'on n'a plus tellement confiance envers les élus. Ils ont un petit peu peur de ce qu'on peut proposer.

Public : A-t-on cette confiance ou cette relation, si on se définit comme étant un corps intermé-



diaire ? Nous aussi, on se trouve confrontés à cette problématique de confiance et à cette problématique de relation aux citoyens dans la mobilisation citoyenne, dans le fait d'être en capacité de porter une parole. On peut aussi lire cette problématique de confiance à notre échelle.

Public : Je pense qu'ils ont confiance en nous. Ils ne nous connaissent généralement pas, mais quand ils nous connaissent, ils ont confiance. Parce que justement, nous ne sommes pas des élus. Quand il y a des tables rondes ou des conférences faites par des associations, les gens se déplacent, donc il y a une demande. Ce sont les élus qui posent problème.

Jack Maignan, CoDev de Lorient-Quimperlé : On parle de défiance par rapport aux élus. Il faut peut-être parler plutôt de défiance par rapport à la démocratie. Monsieur disait tout à l'heure que 50% de sa commune avait voté Front National. Non, c'est 25%, puisqu'il y a 50% des gens qui ne votent pas, en la moyenne nationale. En France, aux élections, on assiste à un désamour pour la base même de la démocratie : l'élection. Là-dessus, il y a un certain nombre d'actions à mener pour retrouver le sens de la citoyenneté, pour les gens qui sont inscrits sur les listes, et pour les gens qui ne sont pas inscrits - je pense aux immigrés. Il y a d'autres personnes qui n'ont pas le droit de vote mais qui sont quand même des citoyens à part entière, qui sont dans la cité. Le désamour n'est pas qu'avec les élus : il est plus grave que ça. Il est également en direction du mode de désignation des élus et de la démocratie. C'est un vrai enjeu d'arriver à mobiliser aujourd'hui des tranches entières de population. Même si les jeunes sont inscrits maintenant automatiquement sur les listes électorales, ce n'est pas pour ça qu'il y a un niveau de vote qui est celui qu'on a connu il y a 40 ou 50 ans.

Albert Billon : Une de nos ambitions aujourd'hui, c'est d'être force de proposition, de faire bouger les lignes. Sur la base de ce constat-là, quelles propositions ferais-tu ?

Jack Maignan, CoDev de Lorient-Quimperlé : Ma proposition, c'est d'abord de réhabiliter le politique ; d'arrêter de faire de l'élu-bashing. C'est difficile d'être élu. Il y a des élus qui sont nuls, des élus qui font du marketing politique. J'en connais à côté de chez moi qui, effectivement, font semblant de concerter et qui ne concertent rien du tout. Mais malgré ça, il faut être fort dans l'affirmation suivante : c'est peut-être un mauvais système, mais c'est le encore le meilleur système, et celui qui donne la parole au peuple et aux citoyens. Dans les collèges, dans les lycées, le corps enseignant se bagarre pour essayer de faire avancer les choses. Dans le monde associatif, dans le monde de l'éducation populaire, il y a également beaucoup d'actions. C'est peut-être une bonne idée de ramener le droit de vote plus tôt et de le baisser à 16 ans, ça peut être un électrochoc. Ceux qui votent sont les gens comme nous, c'est-à-dire les vieux : ce n'est quand même pas ça qui fait avancer une société. On a notre place, évidemment, et on la prend. Mais il y a un vrai problème, effectivement, aujourd'hui, par rapport à ces questions de démocratie.



haitions connaître le rapport qu'ils entendaient jouer ou avoir avec le Conseil de développement. On renouvellera cet exercice, parce que ça permet un dialogue direct. Alors, au-delà de l'aspect programmatique, notre sujet est d'avoir un lien direct entre les citoyens, que nous représentons, et les élus locaux. Les municipales qui viennent sont propices à ce dialogue. On a rencontrés nos maires. On a eu, à chaque fois, des réponses. Après, ce qu'on en fait et ce qu'il se passe, c'est autre chose - les promesses, vous savez ce que c'est. Mais néanmoins, l'exercice est salutaire et peut-être indispensable dans le contexte qu'on connaît. Nous avons choisi le territoire communautaire par commodité, c'est un espace de projet où on retrouve tous les élus communaux. C'est le bon espace.

Véronique Kourotchikine : Pourquoi n'essaierait-on pas de changer notre façon de faire ? On ne pourra pas changer les élus, on ne pourra pas changer leur politique, on ne pourra pas changer la politique qui arrive aujourd'hui. Cette politique est là et on doit faire avec. Mais, peut-être, à nous d'innover, à nous d'aller vers, différemment. Notre Conseil de développement, en 2021, a présenté 87 idées citoyennes auprès des élus et futurs élus aux municipales. On va continuer à le faire dans ce sens-là : aller vers les nouveaux élus, rencontrer, entendre la parole citoyenne. Elle sera entendue ou elle ne sera pas entendue. Mais je pense qu'il faut absolument qu'en tant que citoyen, on puisse être modulable, on puisse se bouger, on puisse être à l'écoute du changement. Le changement est là, qu'on soit d'accord ou pas, il est là. Alors, essayons de faire avec les moyens qui nous sont propres, avec ce que l'on peut, parce qu'effectivement les moyens, c'est un coût - un coût humain surtout - pour pouvoir aller autrement vers les élus.

Christèle Fournier, co-présidente du conseil de développement du pays de Brocéliande. Je voudrais témoigner, avec Jean-Luc, à mes côtés, qui est membre du conseil de développement également, de quelque chose qu'on a entrepris en 2023. Ça s'appelle les causeries de la démocratie. C'est une tournée dans les bistrotts du territoire du pays de Brocéliande. Ce sont des discussions ouvertes à tous et à toutes. Quand on a lancé cette idée, l'objectif était de réveiller la démocratie locale. On s'attendait, effectivement, à ce qu'il y ait des citoyens, des habitants qui viennent répondre à la question qu'on posait, qui était : "Les citoyens, les citoyennes,

qui sont présentés aux citoyens ne sont que des projets municipaux qui induisent, quelque part, une grosse faille : la plupart de ces projets municipaux ne sont, en effet, pas tenus, étant donné que quasiment toutes les compétences sont passées au conseil communautaire. Les décisions ne correspondent pas aux projets qui ont été présentés aux citoyens. Je pense que ça impacte fortement la méfiance des citoyens par rapport aux élus puisqu'en fait, ils ne respectent pas leurs promesses électorales. La proposition, adressée aux parlementaires ici présents, est de changer cette loi, et de permettre un suffrage direct pour les conseils communautaires.

Kaba Bengali, conseil de développement de Lorient : La notion de cahier de doléances a une connotation historique dans l'Histoire de France. Ce n'est pas anodin qu'une association reprenne le flambeau des idées qui ont été mises au sein de ces cahiers de doléances. Ce n'est pas ça qu'on demande, en fait. La confiance s'étirole justement, parce qu'il n'existe plus ce lien de confiance entre les gouvernants et les gouvernés, jusqu'au sommet de l'État. La chute de l'Ancien Régime était due aux cahiers de doléances. Il y a des statistiques qui ont été

faites au niveau de ces cahiers de doléances qui indiquent que, selon des villes, selon les régions, on a, dans la plupart des cas, des questions qui reviennent. On y parle de référendums, on y parle de plus de démocratie. Je pose la question : quand allons-nous prendre conscience qu'effectivement, il y a une partie de la population française qui en a assez, et qui veut juste que les gouvernements prennent en compte leurs doléances ?

Anthony Morio, conseil de développement de Lorient : En quoi les CoDev pourraient contribuer à renforcer cette confiance ? Si les élus donnaient la clé de lecture de leur programme, la clé d'évaluation progressive de leur programme, et confiaient aux CoDev un regard sur l'avancée d'un programme, un rôle d'évaluation du programme, et de restitution aux citoyens ? Est-ce que le programme avance tel qu'il était fait, tel qu'il a été proposé ? Ça pourrait être une voie de contribution que je suggère.

Albert Billon : En 2020, lors des dernières municipales, nous avons rencontré nos sept EPCI, regroupant tous les maires. Vous savez que tous les maires sont au bureau des EPCI. Nous sou-

« La plupart des projets municipaux ne sont pas tenus, étant donné que quasiment toutes les compétences sont passées au conseil communautaire. Les décisions ne correspondent pas aux projets qui ont été présentés aux citoyens. »

Public : ce matin, on a parlé de l'impulsion, pour les conseils de développement, qu'a été la loi pour instaurer les intercommunalités. Ça avait du bon, effectivement, puisque ça élargissait le territoire et que ça permettait un moindre saupoudrage des politiques municipales.

Mais en même temps, il y a eu un éloignement du citoyen par rapport aux politiques publiques locales. Certes, les élus du conseil communautaire, aujourd'hui, figurent sur la liste municipale ; mais il n'y a pas de projet communautaire présenté aux citoyens. Les projets

ont-ils vraiment envie de s'impliquer dans la vie locale ?" Corollaire de cette question : "Les institutions ont-elles vraiment envie d'impliquer les citoyens, les citoyennes dans la vie locale ?" C'était une simple façon d'apostropher les gens. On s'attendait, effectivement, à ce qu'il y ait uniquement des habitants. Finalement, les élus sont venus petit à petit, puis massivement. Il faut savoir qu'on avait, pour permettre à chacun et chacune de s'exprimer, établi une jauge limitée à 30 personnes, avec un cadre très précis qu'on énonçait dès le départ (règles d'usage de la parole, etc.) Et, hop, la discussion partait. On a fait 5 causeries à 5 endroits : 3 dans des bistrotts, un dans un espace de vie sociale ADMR et un dans un tiers-lieu. Au cours de la

3e causerie, une conseillère départementale, qui était venue, a utilisé le mot «inter-connaissance». Ce qu'elle voulait dire, c'était qu'on avait créé l'espace pour apprendre à se connaître entre élus et citoyens. Et à partir du moment où on se connaissait mieux, on s'est rendu compte que la confiance venait petit à petit les uns envers les autres. C'est ce dont témoignent les élus qui ont participé à ces causeries. Ils nous disent que ce sont des moments où on peut parler des activités d'élus, du rôle d'élus, de la difficulté à être élu, aussi, des inquiétudes d'élus, etc. On peut aussi entrer dans des dialogues qui ne soient pas des dialogues jugeants, agressifs, vindicatifs ou revendicatifs, mais des dialogues constructifs. C'est un outil très simple.

Albert Billon : Initiative géniale, passionnante. Est-ce que vous en parlez au passé ou vous avez continué ? Où en êtes-vous ?

Christèle Fournier : On vient de finir un cycle de cinq causeries. Ça demande un peu d'énergie, et on n'est pas un grand groupe. Parfois il y a 30 personnes, parfois à 20, parfois à 10. Quoi qu'il en soit, on occupe l'espace public. On a eu un peu de presse locale, ce qui n'est pas forcément facile quand on est un conseil de développement comme le nôtre. Et du coup, la question de la démocratie locale et les questions qu'on posait sont là, dans Ouest France et dans les cuisines. Donc, ça va bien au-delà du moment.

Albert Billon : Quelle leçon en tirez-vous ? Est-ce que c'est une modalité pratique pour faire citoyenneté ? Qu'est-ce que vous faites de ce matériau brut ?

Alain Taillard : Je peux compléter, parce qu'on s'est posé, nous, au niveau du conseil de développement du pays de Lorient-Quimperlé, cette question de la proximité aux élus, cette question de convoquer les élus à nos instances de réflexion, à nos assises de ci ou de ça. Avec un vrai débat au sein du conseil, avec des pour, des contre. C'est une question que je vous retourne.

Christèle Fournier : Nous allons continuer. On a posé cinq fois la question dans cinq endroits différents (la question de l'implication des citoyens). Et là, on va renouveler la question. On a maintenant des élus qui nous interpellent et qui nous disent : «nous, on aimerait bien travailler avec vous, réfléchir avec vous sur les questions à poser pendant ces causeries». Donc on va aborder un nouveau cycle. Et puis, on est quand même dans une période particulièrement stratégique et sensible. Ça va rentrer en ligne de compte.

Albert Billon : Comment allez-vous traiter, justement, les municipales ?

Christèle Fournier : On doit se voir pour travailler là-dessus. J'ajoute une autre expérience qu'on a testée une fois et qu'on a envie de développer. On a envie de faire la tournée des conseils municipaux. On l'a testé une fois dans ma commune : on a présenté le conseil de développement. On s'est évidemment rendu compte qu'un certain nombre d'élus ne connaissaient pas le conseil de développement et n'avaient absolument aucune idée de qui on était, pourquoi on était là et ce qu'on faisait, et sur quoi on travaillait. Cette expérience est particulièrement probante. Il va falloir nous donner l'énergie de l'organisation, etc. Mais c'est très simple, on a fait cinq diapos, on a dit qui on était, d'où on venait. Et on a vraiment eu l'oreille des élus.

Albert Billon : Sur combien de temps ?

Christèle Fournier : 20 minutes à peine.

Alain Taillard : C'est la question du "T'es qui, toi ? T'es qui, toi, conseil de développement vis-à-vis des élus, t'es qui, toi, entre le conseil de développement et les citoyens" ; c'est cette question constante de l'inter-connaissance. Et cette proximité aux élus, comment ça s'est passé ?

Christèle Fournier : Ça s'est plutôt bien passé. Ils ont été étonnés, en fait. On les a accueillis, en quelque sorte. Effectivement, on n'est pas dans une relation de confiance absolue totale avec les élus. On a quand même travaillé l'année dernière sur le cadre de coopération. On a ce cadre qui me semble un postulat de départ. On ne peut pas être conseil de développement sans avoir de cadre de coopération comme le nôtre. On est adossé au pays de Brocéliande. Sans cadre de coopération, on ne peut pas bien travailler, on n'est pas sur des bonnes bases. Ça nous manquait. On existe depuis 15 ans et on n'avait pas de cadre de coopération. Sur la proximité avec les élus, en réalité, c'était délicat. C'est chaud, on ne sait pas trop où on va et ce qui va se passer. Au cours de ces causeries, on est tour à tour animateur (on s'est aussi formés les uns et les autres à l'animation des causeries). On a eu cette partie apprenante qui est très importante, fondamentale pour nous. Et les règles d'usage de la parole, la manière dont on animait, ont fait que ça a fonctionné, de manière fluide et riche.

William Chauou : Je suis du conseil de Rennes-Métropole. Le quart d'heure avant le conseil municipal : c'est ce qu'on va mettre en place à partir de septembre. L'idée est d'aller dans les conseils municipaux, un quart d'heure avant le début du conseil. Je l'ai fait dans le pays de Brocéliande, il y a quelques années, pour la chambre des métiers. Ça marche très bien. Vous allez un quart d'heure avant le conseil en vous adressant aux conseillers municipaux ; pas aux adjoints et aux maires, qui parfois nous connaissent (ou pas). On nous conseille souvent d'aller dans l'interco. A mon sens, ça n'a aucun intérêt. Mieux vaut aller dans les conseils municipaux, parce qu'il nous manque, dans nos CoDev, des personnes qui sont présentes dans

les conseils municipaux. Dans notre CoDev, il nous manque des représentants du sport, de la jeunesse. Dans les conseils municipaux, il y a les associations de parents d'élèves, les associations sportives, etc. En allant vers eux, ils découvrent qu'on existe et qu'on peut, parfois, travailler ensemble. On va aussi faire un petit peu plus : à un moment donné, nous allons déplacer nos réunions de bureau dans une commune et demander au maire de nous présenter, en un quart d'heure, sa commune. C'est hyper important de tisser le lien vers toutes les communes. Par ailleurs, je pense qu'aujourd'hui, on a un autre défi avec les citoyens, qui sont de plus en plus nombreux à ne pas faire confiance aux faits. C'est un sujet sur lequel je veux absolument qu'on travaille : il faut qu'on devienne des tiers de confiance. A savoir que ce qui sort de nos documents ne doit pas être partisan, qu'on soit bien sur des faits. Si jamais on est trop partisan, on va être rejeté comme le reste, les citoyens n'auront plus confiance en nous. Je dis parfois qu'on peut parler aux gens de trois façons : au cerveau, au cœur ou au ventre. Il y a des partis qui ne parlent qu'au ventre. Nous, il va peut-être falloir qu'on aille sur ces sujets-là qui sont parfois compliqués, dangereux à gérer, mais il faut y aller.

Jeannick Moriceau, membre du conseil de développement du pays de Cornouaille : j'ai fait partie d'une race qui n'est pas forcément très aimée : j'ai été élue. La première chose est quand même de créer des espaces de convivialité. Un collègue travaillant en EHPAD m'expliquait que pendant très longtemps, ils avaient essayé d'avoir des débats avec les familles qui viennent discuter

du fonctionnement, des problèmes de l'EHPAD. Et puis qu'il avait fallu simplement modifier le terme «réunion» par le terme «apéro» ; et là, d'un coup, il y a eu du monde. C'est vrai que l'expérience de causerie qui a été donnée est intéressante ; mais je crois qu'on ne touche pas toute la population par ce biais-là. Les cahiers de doléances, en ce sens, faisaient parler des personnes qui n'ont pas l'habitude de prendre la parole, ni d'aller dans des causeries intéressantes, lesquelles permettent de sensibiliser une part de la population d'un autre type. J'ai trouvé très intéressant l'exemple d'un département qui a fait retravailler les cahiers de do-

« Les causeries de la démocratie, c'est une tournée des bistrotts, des discussions ouvertes à tous (...) On avait créé l'espace pour apprendre à se connaître entre élus et citoyens. »

« Mieux vaut aller dans les conseils municipaux : il y a les associations de parents d'élèves, les associations sportives, etc. »

l'éances sous forme d'une pièce de théâtre, en reprenant les termes et les propositions des cahiers de doléances. Une pièce de théâtre qui sert de base à des débats. Comme c'est un conseil départemental, ça avait aussi un côté pédagogique ; ils reprenaient ce qui était possible de faire dans les compétences du conseil départemental. Ma troisième réflexion est qu'on se retrouve face à des documents qui sont énormes. J'ai vu des collègues, en communauté de communes, qui ne lisaient pas un rapport sur l'eau de 150 pages. Les documents extrêmement importants qu'on a, à l'heure actuelle, du PLUH - alors que l'habitat est quand même assez fondamental et la manière dont on va occuper l'espace aussi - les SCoT, etc, bref, c'est extrêmement difficile : ces documents sont complexes, lourds. Je pense que les conseils de développement pourraient, peut-être, les mettre sous une forme plus simple, plus accessible, en mettant les questions qui sont posées. En cela, je trouve intéressant

« Un département a fait retravailler les cahiers de doléances sous la forme d'une pièce de théâtre. »

le travail qui est fait au niveau du CESER. Ils nous ont parlé de leurs documents de prospective. Le CESER, dans ses documents de prospective, fait plusieurs scénarios. En général, il y a trois scénarios. C'est intéressant, parce qu'on n'est pas dans du partisan. On présente trois scénarios qui correspondent à des options politiques assez différentes, mais tout le monde se trouve face à ses responsabilités par rapport à ces scénarios. Enfin, vous avez rappelé la loi - du moins, de ce qui était normalement également du ressort des conseils de développement, et un sujet fondamental - et qui manque énormément, puisque je pense qu'on n'avance pas aussi pour ça ; c'est l'évaluation. Le problème est que, compte tenu des moyens des conseils de développement, ça ne va pas être évident. Il faudrait que les élus, en amont, disent ce sur quoi travailler, quels sont leurs objectifs dans la politique qu'ils mettent en œuvre, et donc ce sur quoi ça va être évalué. Mais je pense que cette dimension de l'évaluation, et de comment on pourrait se saisir de cette question là, me semblerait très importante.

Alain Taillard : Sur le sujet de la communication grand public, un petit exemple : le conseil de développement de Grenoble fait restitution de ses travaux sous forme de BD, des petits fas-

ticules extrêmement courts de 7 ou 8 pages, avec des personnages qui dialoguent, sous des formes ludiques et visuelles.

Albert Billon : Pour avoir travaillé un peu sur les problématiques d'évaluation, il y a une règle d'or qui veut que toute évaluation suppose des indicateurs définis préalablement ; pas a posteriori. Ça veut dire qu'il faut qu'on ait un accord avec les politiques, avec les décideurs pour que telle ou telle politique supporte d'emblée un certain nombre d'indicateurs, dont on ira vérifier la pertinence ou le fait qu'ils soient atteints ou pas. On voit bien, dans beaucoup de discussions qu'on a autour des CoDev, que c'est un sujet. A-t-on quelque chose à faire autour de ces politiques d'évaluation ? C'est une vraie question.

Catherine Hervio du pays de Saint-Brieuc : Je rebondis sur l'expérience des causeries. Je trouve que le danger des conseils de développement, est que, finalement, on s'éloigne du citoyen parce qu'on devient des structures. Et on peut retrouver, finalement, ce qu'on critique

chez les élus, dans les conseils de développement. L'idée de la causerie, que j'ai comprise, est qu'on est proche du citoyen. Par contre, ce que j'ai remarqué, quand on a prolongé l'écoute sur ces causeries, est que, de plus en plus, on a parlé des élus. Les élus se sont introduits dans les causeries. Je suis dans la réflexion que là, peut être, le citoyen a disparu. C'est une question que je pose. Nous-mêmes, on a du mal : on est des représentants (un peu) et on a du mal à récupérer cette parole des citoyens, donc notre légitimité aussi.

Jean-Louis Fouassier, du conseil de développement du pays de Brocéliande : Il y a quelque chose de fondamental dans ce que Christelle a dit. D'abord, on se positionne en apprenants. Ça me semble quelque chose de



très important. C'est également une façon de travailler où il n'y a pas de livrable. C'est-à-dire qu'il n'y a pas un moment où on va mettre un point final, en disant : voilà la vérité.

Albert Billon : Est-ce que les membres de votre conseil de développement ont participé à ces causeries. Est-ce qu'ils y venaient ?

Jean-Louis Fouassier : Oui, ils viennent. La prochaine arrive - ça sera peut-être dans la rue, car l'été arrive.

Albert Billon : Est-ce, pour vous, un moyen de mobiliser vos propres forces ?

Jean-Louis Fouassier : Oui absolument, c'est une façon de recruter. Ça commence effectivement quand on pose la question - moi, j'adore mettre des affiches, partout, parce que la vérité, je ne l'ai pas. Je ne suis pas élu, je suis juste intéressé, je n'ai pas plus de légitimité qu'un élu, bien sûr. Je ne veux pas relativiser cette fameuse démocratie représentative dont on peut dire bien des choses, mais qui, quand même, est là - à un moment où, justement, les entreprises comme

« Un sujet fondamental et qui pourtant n'avance pas : c'est l'évaluation. »

à Vannes, avec ce budget participatif qui n'a pas fonctionné, je me suis dit : dis donc, les commerçants de Vannes, s'ils entendent que la mairie veut aider les SDF, ça va mal se passer... J'ai pris la parole pour répondre par rapport aux petits élus. Ce qu'on a découvert, c'est les petits élus, ceux qui montent sur le tracteur pour aller réparer le machin parce qu'il y a 300 habitants dans leur commune. Et généralement, quand on parle des politiques, ceux qui se graissent la patte, etc ceux-là, c'est les grandes villes. Dans le pays de Brocéliande, la ville la plus importante a 7000 habitants.

Alain Taillard : Pour revenir sur la relation citoyenne, sur la mobilisation, vous dites que c'est quelque chose qui vous permet de nourrir votre dynamique de conseil de développement. Vous les sollicitez comment ? Vous faites de l'affichage ? Vous posez une question ? Vous invitez à une réunion ?

Jean-Louis Fouassier : On invite les élus systématiquement en tant que citoyens. Ils n'ont pas une parole plus importante. Ils se présentent en tant que citoyens, ils ne disent pas "bonjour je

suis maire de...". Non : je suis untel et j'habite tel endroit. C'est quand même des gens qui s'intéressent à la démocratie. Je parle des petits élus, ceux qui sont quasiment bénévoles.

Alain Taillard : Je ne parlais pas forcément des élus. Revenons aux citoyens lambda, qui ne sont pas élus. Votre méthodologie est d'avoir un point très concret sur quelque chose de pratique. Vous affichez sur une thématique en disant : tel jour, à telle heure, on se retrouve pour boire un coup ensemble et discuter de telle ou telle problématique ? Qui paye le coup ?

Jean-Louis Fouassier : C'est le conseil de développement – enfin, je veux dire c'est la Région. Nous faisons une parution dans la presse, éventuellement un article un peu approfondi ; mais c'est plutôt à posteriori que l'article de presse nous intéresse. Le pays relaie une information ; on communique via nos réseaux personnels, qui eux-mêmes communiquent, et ainsi de suite. On a notre page Facebook, mais elle est très peu suivie. On n'a pas d'outils de communication révolutionnaires, on est sur des choses vraiment ultra simples. Et puis il y a le bouche à oreille, on en est à cinq causeries. On va continuer à travailler dans ce sens et à inventer, mais ça finit par se savoir. Vous posiez la question des citoyens et citoyennes qui disparaissent derrière les élus. Ce n'est pas tout à fait vrai. Par contre, il faut qu'on invente quelque chose qui nous permette, effectivement, qu'il n'y ait pas que des citoyens et citoyennes qui ont l'habitude de prendre la parole. Ça, c'est un vrai sujet. La confiance entre citoyens et citoyennes et élus est basée sur notre représentativité, sur notre capacité à donner la parole à ceux qui ne l'ont pas, et à qui on ne la donne pas habituellement. Dans notre commission Démocratie participative, c'est un sujet qui nous taraude : comment fait-on pour qu'il y ait effectivement des paroles qui ne soient pas toujours les mêmes – et des présences qui ne soient pas toujours les mêmes.

Catherine Mayer, du CoDev de St Briec Armor Agglomération : Je reviens sur l'évaluation. On s'est interrogé sur les critères d'évaluation : on évalue les politiques, les saisines, à partir des

ODD (objectifs de développement durable). On s'y est formé, et maintenant on évalue les documents qui nous parviennent au travers de cette lecture.

Albert Billon : En auto-saisine ou saisine par les élus ?

« On s'est formé aux objectifs de développement durable. On a ensuite répertorié ceux qui concernaient les politiques publiques. »

Catherine Mayer : Les deux. Surtout les saisines par les élus. Mais en fait, progressivement, tout notre travail va être évalué comme ça. Et on l'a affiché, on l'a exprimé.

Albert Billon : Peux-tu creuser ? Est-ce que tu peux donner la temporalité, le cadre, comment, combien de réunions ?

Catherine Mayer : D'abord, on (une dizaine de personnes) s'est formé aux ODD : ça a pris du temps, environ six mois. On a fait venir des intervenants, on a travaillé finement. On a ensuite répertorié les ODD qui concernaient plus particulièrement les politiques publiques - parce que si on veut toutes les évaluer, c'est absolument sans fin. Maintenant, on va vraiment le mettre en œuvre sur le PLH. On a déterminé, parmi la liste des ODD, les plus courants, que l'on a retenus (5 parmi les 17) et à partir desquels on va analyser le PLH. Ça nous semble important de pouvoir projeter ces politiques dans l'avenir. Cette grille est internationale, elle est reconnue, on n'a pas eu à l'inventer.

Albert Billon : Est-ce préalable à un nouveau PLH ou un PLUIH qui va sortir bientôt ?

Catherine Mayer : On n'est jamais saisis en amont. On est toujours saisis une fois le document fait. Je vais essayer de faire évoluer les choses.

Alain Taillard : Sur quoi êtes-vous saisis ?

Catherine Mayer : On émet un avis sur la politique. Ça se passe avant le vote, quand même, sur le document rédigé qui est soumis au vote de l'agglo.

Alain Taillard : Vous n'êtes pas du tout associé à son élaboration ?

Catherine Mayer : Si. Pour le PLH, on a eu une personne qui a suivi ça de A à Z.

Gaëlle Roche, animatrice du conseil développement du pays d'Auray : Il me manque un mail-

lon indispensable dans la question " Comment renforcer la confiance entre citoyen et élu ? " : c'est le technicien. Je ne parle pas des techniciens des conseils de développement, puisque là, même si on est en minorité aujourd'hui, on a quand même une place indispensable - je parle des techniciens des collectivités. A partir du moment où on veut faire, par exemple, de l'évaluation des politiques publiques, si on ne peut pas avoir accès aux documents, si on ne peut pas avoir les bonnes personnes qui nous répondent, au bon moment, pour avoir les informations, ça ne fonctionne pas. Si on n'a pas des liens forts avec les techniciens, on ne peut pas non plus approcher l' élu de la même façon. Autre chose : les saisines. Chez nous, les saisines sont venues de ce climat de confiance qu'on avait avec les techniciens. Je ne parle pas simplement des chargés de mission, mais aussi des responsables de service, du DGS, du directeur du pays, etc. Pour que ça se passe bien entre un conseil de développement et les élus, ce maillon des techniciens est très important.

Alain Taillard : Ce qui veut dire qu'en posant la question " Comment renforcer la confiance entre citoyennes et élus ", on oublie la couche administrative.

Jean-Pierre Panhaleux, CoDev

de Rennes : Avec William, nous sommes des anciens élus de la chambre des métiers, de la CCI, des chefs d'entreprise. Aujourd'hui, ça fait quelques temps qu'on est au CoDev. On constate qu'il y a des membres du conseil municipal qui ne connaissent pas ce que sont les chambres consulaires. On a le même problème, très certainement, au sein des CoDev. Dernièrement, dans les quartiers de Rennes, il y a eu une violence considérable. En 2020, j'avais été voir, après les élections, l' élu de quartier, le maire adjoint, pour lui dire (j'avais fait le tour de nos collègues artisans et commerçants sur l'ensemble de la dalle Kennedy, dont beaucoup de gens, malheureusement, entendent parler à l'heure actuelle), pour lui expliquer tout ce qui se passe. Je lui dis qu'on va avoir des problèmes, bientôt. Il me dit " mais non, il n'y a pas de soucis ". J'attends encore sa réponse. Entre temps, on a des commerces qui partent, c'est une véritable catastrophe. Dernièrement, je le revois et lui dis que je fais partie du Co-

« Si on n'a pas des liens forts avec les techniciens, on ne peut pas approcher l' élu de la même façon. »

Dev, qu'on s'était rencontré, qu'on avait parlé, qu'il y avait des soucis. Il me dit : " C'est quoi le CoDev ? ". Il faut vraiment montrer ce qu'on est. Et il y a l' élu, mais il y a aussi mes collègues commerçants et artisans, qui disent " Mais c'est quoi, le CoDev ? " Donc... On a une grosse communication à faire.

Albert Billon : J'entends le constat. On est là aujourd'hui pour essayer de faire des propositions. J'aimerais vous amener sur un autre terrain. J'ai bien aimé l'histoire des causeries. Comment faites-vous pour laisser trace, chez vous ? Je pars d'un postulat assez simple, qui consiste à dire que pour être reconnu, il faut être vu. Il faut qu'on apporte une valeur ajoutée, il faut qu'on produise, au sens littéral du terme, quelque avis ou quelque proposition que ce soit. J'ai la force ou la faiblesse de penser que l'écrit, le film, la pièce de théâtre, la BD sont des marques de production tout à fait intéressantes. J'aimerais vous entendre sur ce qui vous semble avoir marché, comme preuve de votre valeur ajoutée. Comment vous avez, en

quelque sorte, influencé durablement, par l'écrit ou par autre chose, la connaissance ou la posture des élus ?

Jean-Louis Fouassier, Brocéliande : J'ai dit tout à l'heure qu'il n'y aurait pas de livrable, pas de point final à cette histoire de causeries. Mais effectivement, la question de la trace se pose. Nous avons pour l'instant

opté pour le site internet, avec un texte façon Wikipédia, un site qui évolue pour faire avancer la réflexion collective de fond. En même temps, sur chaque causerie, il y a une petite vignette anecdotique, des photos, des petites phrases clés qu'on a sorties.

Albert Billon : Tu valides l'idée de faire trace ?

Jean-Louis Fouassier : Trace, pour nous, n'est pas livrable.

Chantal Rouziou, Guingamp Paimpol agglomération : Voici notre expérience au sein de notre conseil citoyen. On dépend d'une agglomération qui a plus de 50 000 habitants, donc qui était dans l'obligation de mettre en place ce conseil citoyen. Le nôtre a 4 ans d'existence, avec des mandats de 3 ans renouvelables une fois. Au terme des 3 premières années, nous

avons fait une grève du zèle, dans la mesure où on avait l'impression qu'on était là uniquement pour répondre aux exigences de la loi NOTRe. On n'était pas du tout entendus, ni écoutés par nos élus. On a fait une lettre au président du conseil d'agglomération pour lui rappeler toute la condescendance que nous subissions depuis 3 ans. On a demandé un entretien, qu'on a obtenu 4 mois après. A partir de là, on est reparti sur de bonnes bases. Il y a désormais une certaine confiance qui s'installe, dans la mesure où on a écrit une charte de fonctionnement entre élus et conseil citoyen, et conseil citoyen vis-à-vis des élus mais aussi les services administratifs ; les services administratifs vis-à-vis des citoyens et les citoyens vis-à-vis des élus administratifs. Dans cette charte, des obligations de respect,

d'échanges, de consultation et d'écoute. Par exemple, si on demande de nous présenter le service administratif sur

un quelconque problème, ils ont un mois pour transmettre les documents, et non neuf mois comme auparavant. Le point positif, très fort, est que les élus nous ont ouvert les commissions de l'agglomération. Pas toutes : il doit y avoir sept commissions de l'agglomération qui sont ouvertes à deux membres du conseil citoyen. Les membres citoyens assistent à ces réunions et débattent. Même si ces réunions sont consultatives, c'est quand même très intéressant d'échanger. Actuellement, nous travaillons sur la mise en place d'un ciné citoyen comme lieu de débat. Nous travaillons ce projet avec la commission LEADER, afin de déposer une demande de financement. Débats sur des thèmes de préoccupation des citoyens, pour pouvoir écouter la parole des citoyens, recueillir leur parole au sein de ces ciné-débats.

Albert Billon : Qu'est-ce que le ciné citoyen ?

Chantal Rouziou : L'audiovisuel est un moyen de sensibiliser ou d'ouvrir la parole sur des thèmes, par exemple sur l'eau, sur l'immigration. On passe un film et on discute après, de façon à recueillir la parole des citoyens.

Alain Taillard : C'est un one shot ou vous avez un programme de ciné citoyen ?

Chantal Rouziou : Nous travaillons sur le projet,

avec la commission LEADER, de façon à pouvoir élargir au financement LEADER. C'est bien l'objectif de programmer des films toute l'année, d'inviter soit des réalisateurs, soit des spécialistes du thème pour échanger avec les citoyens. On espère pouvoir offrir la gratuité, ou un tarif pas cher pour que le plus grand nombre de citoyens y participe, et pouvoir le faire dans différents lieux du territoire, de façon à toucher le plus grand nombre de citoyens. Ça peut être le même film, diffusé dans trois lieux ou quatre lieux différents, pour récupérer la parole des citoyens et leur avis sur le thème.

Chloé Canton, animatrice du conseil de développement du pays de Vannes : le CoDev de Vannes, c'est trois intercommunalités au sud-ouest de la Bretagne. On a beaucoup parlé des cahiers de doléances. Au même moment, il y a aussi eu le grand débat national, où beaucoup de CoDev ont participé à l'animation de réunions. Le Covid nous a un peu coupé l'herbe sous le pied, mais on avait un peu enlevé une épine du pied, aux élus, quand l'Élysée a demandé des débats publics. C'était un alignement des planètes, puisque le réseau avait écrit au préfet de Région pour lui demander d'utiliser les CoDev pour ces réunions. Quand tu parlais de traces, nous, ce qui a marché avec les citoyens, c'est qu'on a repris leurs propos tels quels, en synthétisant un peu; des verbatim. Les gens ont retrouvé ce qu'ils avaient dit. C'était un débat national, donc il y avait en fait assez peu de choses qui concernaient directement le CoDev et les politiques locales. Mais c'était un élément de confiance avec les élus sur lequel, je pense, on aurait pu capitaliser si le Covid ne nous avait pas coupé l'herbe sous le pied.

Albert Billon : Est-ce que c'est à reconduire ? A renouveler ? Est-ce une source d'inspiration ?

Chloé Canton : Oui dans le sens où le CoDev a donné la parole. Cela dit, on était sous l'égide d'un débat national ; on disait clairement dès le départ qu'on n'était pas comptable de ce qu'en ferait le gouvernement.

Les gens ont compris ces règles-là. Par rapport à ce que disait Gaëlle sur les rencontres avec

« Si le DGS n'est pas d'accord, il ne se passera rien avec les services, même si l' élu est moteur. »



les élus, il y a un point de la loi qui n'a jamais été mis en place nulle part : c'est le débat en début de mandat sur la participation citoyenne dans les intercommunalités. C'est obligatoire avec le pacte de gouvernance. Normalement, il y a un point qui dit qu'il y a forcément un débat sur la participation citoyenne et la place des CoDev au début de mandat, qu'un CoDev soit obligatoire ou pas. C'est peut-être à rappeler aux élus bientôt. Pour les services, on avait fait il y a quelques années des visios avec Loïc Blondiot et avec l'autrice d'un rapport sur la participation à l'échelle intercommunale. Je ne sais plus lequel des deux disait que si le DGS n'est pas d'accord, il ne se passera rien avec les services, même si l' élu est moteur. Par rapport aux services, je pense que l'enjeu est aussi le positionnement du CoDev : qu'il ne vienne pas concurrencer l'expertise des services. On parlait de ne pas concurrencer les élus dans leur légitimité ; on a parlé d'expertise d'usage. Je pense que c'est très important, pour la confiance et pour qu'on puisse travailler au long cours avec les services, il faut qu'il y ait de la confiance aussi avec vous, les bé-

névoles.

Albert Billon : On a souvent cette discussion : comment les CoDev peuvent-ils aller vers les citoyens ? Aller vers les élus, on a compris que c'était un sujet important. Mais aller vers nos concitoyens, pour les entendre et les impliquer est un enjeu ; ça relève d'une technicité particulière. J'ai bien noté l'idée de causeries sous des formes diverses et variées. Mais comment aller

Faire le lien entre politiques et citoyens - Les techniciens des collectivités sont indispensables



vers le citoyen ?

Véronique Kourotchkin : Nous, au conseil de développement du pays de Lorient, sommes en train de se reconstruire. Ce qui nous a été important aujourd'hui était de renouer la confiance avec les élus. Nous avons mis en place une charte de coopération avec les trois intercommunalités. On a mis en place des rencontres régulières avec nos référents des trois

intercos, ainsi que des rencontres avec les techniciens, de façon à se faire connaître auprès des salariés de ces trois intercos. Je trouve que c'est difficile de donner un rendu et de faire intervenir les citoyens dans

nos échanges : on nous demande en effet de nous saisir d'un sujet particulier, par exemple le SCoT sur Quimperlé, en nous donnant trois mois pour nous saisir d'un projet de 250 pages. L'extraction des modifications - qu'on a obtenue, heureusement - nous ramène à quelques dizaines de pages. Mais on a trois mois pour pouvoir donner notre avis. C'est trop tard ! J'ai demandé à Sébastien Miossec et à Fabrice Loher de pouvoir être avertis en amont, d'être participatif avant. On va pouvoir inviter les citoyens à participer si nous sommes sollicités en amont. Par ailleurs, se saisir de ce code et le rendre facile à lire auprès des citoyens, je crois que ce n'est pas notre travail. Nous, on est à côté pour pouvoir apporter un regard complètement différent.

Albert Billon : Tu mets le doigt sur un point qu'on partage : la temporalité, le temps, l'espace temps, les moyens : c'est évidemment important.

Dominique Voynet : J'ai entendu quelques phrases qui m'ont un peu choquée depuis ce matin : "Ne pas faire de politique". Eh bien si ! On fait de la politique. Etre apolitique, pour moi, ça n'existe pas. On est partisan, à la rigueur, on n'est pas neutre non plus. Il faut qu'on assume une façon de faire de la politique qui privilégie l'échange et le dialogue, plutôt que les certitudes, avec la volonté d'un rapport de force. Je crois que c'est ça qui compte. Ça permet de répondre, au moins en partie, à une des préoccupations qui ont été émises par plusieurs personnes ici aujourd'hui, qui est la question du brunissement d'une bonne partie du territoire et du risque qui s'accroît encore dans la période qui vient. Quelqu'un a dit tout à l'heure : "Comment on va faire avec ce monde-là ?" Ce monde-là n'est pas homogène ; en général, la situation n'est pas la même dans les villages ruraux en déprise démographique, dans le périurbain, dans le monde ouvrier prolétarisé, etc. Mais je pense qu'il y a un point commun : c'est le sentiment d'être abandonné, d'être isolé, de ne pas être écouté. La tentation est grande, effectivement, de se dire : allons vers, faisons des efforts, et puis on va peut-être enrayer cette dynamique. Mon expérience - peut-être que Damien Girard pourrait aussi compléter la sienne - c'est que quand on va à la rencontre des habitants en période électorale, on nous dit : "Vous venez nous voir quand il y a des élections". Si on y retourne après, il n'y a personne, quels que soient les efforts qu'on a fait pour informer, y compris en mettant des invitations dans toutes les boîtes aux lettres, etc. Comment faire dans un monde où de l'autre côté, on a très bien compris qu'il fallait segmenter l'électorat, répondre à chacun ce qu'il souhaitait entendre - je vous invite à lire deux bouquins qui disent tout : l'auteur du *Mage du Kremlin*, Guillianio Da Empoli, qui a écrit *Les ingénieurs du chaos*. Ce livre raconte comment les fascistes avaient pris la majorité en Italie. Il a complété par un bouquin qui s'appelle *L'heure des prédateurs*, qui vient de paraître et qui montre comment les majors des réseaux sociaux opèrent cette transformation en profondeur des personnes. Alors, évidemment, le problème est énorme. On ressent, de plus en plus, une sorte d'éroussement de l'appétit à faire collectif. Il faut qu'on invente autre chose. J'ai retenu pour moi l'idée de faire une pièce de théâtre avec les cahiers de doléances. J'ai retenu l'idée de toujours s'astreindre à faire plusieurs scénarios, avec des avantages et des inconvénients, pour faire que le débat ne soit pas uniquement sur "C'est à prendre ou à laisser". Je voulais aussi rappeler que la politique énergétique du pays ou la politique des mobilités sont des choses importantes. Je vous fais part aussi de deux choses que j'ai faites. Quand on est dans une assemblée comme celle-ci, il faut toujours s'astreindre à faire des RETEX, des

« Il y a un point de la loi qui n'a jamais été mis en place nulle part : c'est le débat, en début de mandat, sur la participation citoyenne dans les intercommunalités. »

- Éroussement de l'appétit à faire collectif
- ~~DONNER la parole~~
→ RÉUNIR les conditions qui permettent à la parole de s'exprimer.

retours d'expérience. Qu'est-ce qui a marché ? Qu'est-ce qui n'a pas marché ? Aller au-delà de "Il y avait 100 personnes, c'était super". Ce qui suppose qu'on précise, avant la réunion, ce qu'on en attend. La deuxième idée, que je fais de façon systématique sur mes initiatives en circo, parce que je pense que ça permet aussi de mesurer le fossé qui nous sépare parfois, alors qu'on n'a qu'une envie, c'est de le combler au moins en partie - la deuxième chose, c'est qu'à plusieurs reprises, au-delà des obligations légales, j'ai essayé de traduire des tracts ou des articles en FALC (français facile à lire et à comprendre). Et non, on n'arrive pas à quelque chose de débile et de simplet. On arrive à quelque chose qui nous oblige à préciser ce qu'on veut. On ne peut plus être dans le flou en rajoutant des articles, des adverbes et des adjectifs partout. C'est un sacré défi à relever. Ça me semble utile, en tout cas pour nous-mêmes, indépendamment des personnes auxquelles ces pa-

« Traduire en FALC (facile à lire et à comprendre) : on arrive à quelque chose qui nous oblige à préciser ce qu'on veut. »

piers sont destinés. Le dernier point sur lequel je voulais insister : d'abord, je pense que les mots ont de l'importance. Je ne dis jamais «les petits élus». Jamais. J'entends dans ma région les gens

dire "les petits maires". Non : ce sont les maires de petites communes. Ça peut être des grands maires dans des petites communes. Il faut qu'on arrête de se dévaloriser nous-mêmes. Et je ne dis jamais "donner la parole". On ne "donne" pas la parole. On réunit les conditions qui permettent qu'elle circule : ce n'est pas pa-



Sur certains sujets, les échelles territoriales apporteraient des solutions impossibles à l'échelle nationale.

reil. Parce que sinon, on se place en surplomb, toujours. On se place au dessus. Mais qui est-on pour donner la parole ? C'est important de clarifier, d'ailleurs, ce qu'on attend dans la relation entre les élus et les citoyens. J'espère que je n'ai pas dit des choses désagréables sur les élus. J'ai dit qu'il fallait qu'on se garde de se mettre dans une posture en surplomb. Il y a des moments où on va effectivement échanger d'égal à égal. Puis viendra le moment des arbitrages. Moi, je ne suis pas d'accord qu'on considère que la parole de quelconque d'entre nous vaut la parole de quelqu'un qui a été élu, avec un mode de scrutin, une publication, un débat public, etc... et qui a réuni une majorité de voix sur son nom. La différence, c'est le sentiment de responsabilité. L'élu, s'il se trompe, il devra rendre des comptes - ou il devrait. En tout cas, il assumera, devant l'opinion, la position qu'il a prise et les dépenses qu'il a engagées. Merci pour cette invitation parce que vous m'avez

« Je ne dis jamais «donner la parole». On ne donne pas la parole. On réunit les conditions pour permettre qu'elle circule. »

forcée à réfléchir à des choses qu'on considère toujours comme des acquis.

Martine Petit, conseil de développement de Quimper-Cornouaille : Sur la relation entre CoDev et citoyens, je pense que, sur notre territoire, vu qu'on a plusieurs EPCI, on pourrait faire un répertoire des instances participatives qui existent, et qui sont proposées par les différentes municipalités et communautés de communes ; et prendre rendez-vous avec ces citoyens-là sur nos thématiques, de manière à les impliquer dans nos travaux. Parce qu'ils sont déjà, eux, en réflexion sur leur territoire. Ça peut faire des remontées intéressantes. Par ailleurs, j'ai beaucoup aimé la séquence convention citoyenne pour le climat. Je rebondis sur la proposition de Bruno Arbouet d'organiser des conventions citoyennes territoriales sur des thématiques qui sont assez clivantes au niveau national. Par exemple, l'immigration. De manière à impliquer tous les territoires sur une grande politique nationale, qui pourrait permettre à la fois d'avoir une vraie discussion et formation. Les citoyens ont besoin, comme les élus et comme les services, de formation, et notamment de formation commune. Ça peut être aussi une piste. Au bout d'un certain temps de réflexion, de formation et de débats, l'idée serait de pouvoir produire un discours national sur ces grandes thématiques-là, initié par les conseils de développement. Ce qui aurait aussi l'avantage de nous donner un rôle, qui nous permettrait une identification sur les différents territoires.

Albert Billon : J'ai entendu formation à une organisation, peut-être une doctrine, et peut-être une pédagogie, et peut-être un *modus operandi* pour organiser ces conférences citoyennes. Bruno Arbouet, pourriez-vous, au niveau du réseau national, appuyer, organiser, aider, faciliter des initiatives territoriales en Bretagne et ailleurs ? Est-ce que vous y avez réfléchi ? Est-ce que vous êtes capable de faire des propositions ? Est-ce que ça pourrait être mis en œuvre dans l'année qui vient ?

Bruno Arbouet : On est à un moment très particulier. Mon mandat colle à peu près avec les mandats

électifs. On est plutôt en fin de mandat. On a une grosse interrogation sur comment ça va rebondir six mois après les élections. C'est un des sujets qui va structurer notre débat, lors de nos rencontres nationales à Toulouse fin septembre. Je vous invite tous à y participer. Avant de répondre à la question - j'enlève ma casquette nationale - je souhaite parler d'une initiative qu'on a prise à Sète. Nous entendions souvent dans nos débats : *"Les élus ne sont pas au bon niveau"* *"on mérite mieux dans le débat politique"* ; cette idée qu'on abordait, nous, des sujets qu'on imaginait un peu stratégiques, un peu déterminants pour l'avenir du territoire ; mais on était confrontés, à travers la presse, à des polémiques politiciennes, des chikayas, des invectives, des injures, etc. On s'est dit *"Pourquoi ne pas les prendre au mot"* ? Non pas qu'on soit plus futés qu'eux - j'ai beaucoup de respect pour les élus, ils font un boulot de chien, il faut l'avoir en tête. On s'est dit : on va essayer d'intervenir dans le débat politique. Qu'est-ce qu'on voulait dire par là ? Quand j'entends apolitique, neutre etc j'entends *"On n'interfère pas dans le débat politique électoral"*. On s'est dit, en amont du débat électoral qui va démarrer à la rentrée de septembre : est-ce qu'on ne pourrait pas, nous, prendre la parole, pour dire un peu notre vision du territoire, non pas pour les cinq prochaines années, mais à 10-15 ans ? Quel est le territoire un peu idéalisé, un peu prospectif, un peu désirable ? Donc, on a accumulé tous les travaux qu'on avait fait et conduit depuis cinq ans ; et on est en train de rédiger un document simple mais qu'on veut un peu prospectif, un peu punchy sur un certain nombre de grands sujets, sur lesquels nous travaillons tous. On va sortir ce document en juin. L'idée est de le présenter dans chacune des communes. Ce sera une causerie. Et on va essayer de le faire en partenariat avec la presse locale pour donner un peu de visibilité. Ces différentes réunions dans les communes vont nous permettre d'amender, de corriger, d'amplifier tel ou tel point. L'idée est de saisir chacun des candidats en leur disant : sur ces propositions, comment réagissez-vous ? Je ne sais pas ce que ça va donner, on va voir. Donc on n'interfère pas, et après on se tait. Après, le débat nous échappe.

Albert Billon : Ça veut dire que vous êtes en capacité de produire une série de propositions sur des thématiques diverses et variées complexes : l'habitat, l'eau, le ZAN... Vous vous sentez capable de fournir pour septembre, octobre

un document audible et compréhensible avant l'été ?

Bruno Arbouet : On aura un document en plusieurs parties. Une première partie sur le constat : si on ne fait rien, qu'est-ce qu'il se passe ? Nous, on a des problèmes de trait de côte, d'incendies, de canicules, environnementaux ; des problèmes démographiques - on a un vieillissement de la population, etc. Sur tous ces sujets, on dresse un constat un peu catastrophique. Et deuxième partie : les préconisations du CoDev. Soit des choses assez précises, soit des choses un peu plus théoriques. On est toujours plutôt sur un horizon à 15-20 ans. On a une troisième partie sur la méthode : toutes les problématiques de participation citoyenne, comment on construit la décision politique etc. Et une quatrième partie qui répond à la question : pourquoi est-ce réaliste ? On s'oblige à répondre à cette question.

Albert Billon : Ça veut dire que vous avez déjà fait tout ce travail analytique qui est extrêmement lourd et important. Quand on voit la palette des possibles politiques publiques à mettre en œuvre...

Bruno Arbouet : Il y a des sujets sur lesquels on a plus avancé que d'autres. Ça sera inégal. On ne s'oblige pas à parler de tout.

Albert Billon : Peux-tu répondre à la question de Martine sur l'idée de la coordination nationale qui pourrait nous accompagner ?

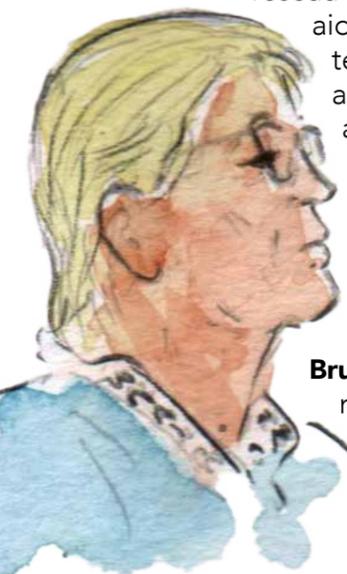
Bruno Arbouet : La coordination nationale a 15 ans d'existence. Je suis le co-président depuis 2 ans. Pour l'instant, on progresse au fil de l'eau. Votre initiative nous oblige à travailler à la question au-delà du Co-Dev. Il y a les territoires de vie qu'on appelle les pays ; on a les régions. Une des questions qu'on se pose, c'est : de quelle façon on articule, de façon très concrète, l'adhésion régionale à l'adhésion nationale. Comment on articule les différentes échelles ? Pour répondre à la question qui a été posée : il me semble qu'il y a deux façons d'aborder le sujet. Il y a un certain nombre de grands enjeux, de grands débats nationaux. L'immigration est un sujet extrêmement sensible, inflammable et compliqué. Dans

une autre vie, j'ai piloté un organisme qui s'appelait la Sonacotra. On voyait bien que quand on avait des problèmes de jeunes mineurs, de demandeurs d'asile etc, quand la question était abordée nationalement, elle était inflammable : *"il y en a trop"*, etc. Et dès lors qu'on l'abordait sur un territoire particulier, ça devenait facile, il y avait des solidarités de voisinage qui faisaient que la dizaine de jeunes... Ça ne posait plus de problème. Ma conviction est que les échelles territoriales permettent d'apporter, en soi, des éléments de réponse à des problématiques qui, vu nationalement, apparaissent complètement impossibles à piloter. On est un pays trop centralisé ; on aurait tout intérêt à voir de quelle façon on peut décliner cela localement, parce que la réponse qu'on apportera en Bretagne ne sera pas celle de Sète. Sur un certain nombre de sujets, le niveau national est le bon niveau ; sur d'autres sujets, le niveau national n'est pas le bon niveau. On va publier un document avec le CESE et les CESER sur l'eau. Evidemment que c'est un sujet d'envergure nationale. Mais sur la question de l'eau, les garrigues de chez moi n'ont rien à voir avec le problème de l'eau chez vous. On voit bien qu'on a tous un problème d'eau, donc on a raison de l'aborder au niveau national. Mais on a aussi raison de l'aborder par bassin, par niveau. De ce point de vue, la coordination nationale pourrait avoir un rôle à jouer. Il faut trouver les bons échelons aux sujets sur lesquels on travaille.

Albert Billon : C'est une des conclusions qu'on peut proposer. On est déjà convaincu, vu

que chaque conseil de développement breton a besoin d'un réseau breton organisé, structuré, qui soit inspirant et facilitateur. Même cas de figure au niveau national : on a besoin de s'inspirer de ce qui se fait d'intéressant dans tel ou tel territoire. Dans la question de Martine, il y a la nécessité d'être accompagné. Certains l'appelleront formation, d'autres l'appelleront assises, mais on a besoin de rompre une sorte d'isolement, d'être collectivement plus forts face à nos élus. On peut émettre le vœu d'avoir de plus en plus de contacts, de plus en plus de liens, de plus en plus de sessions de formation. J'ai participé l'autre jour à une réunion organisée par la société française de prospective : il y a la même en évaluation. On voit bien qu'on a besoin de

« Les échelles territoriales permettent d'apporter des éléments de réponse à des problématiques qui, vu nationalement, apparaissent impossibles à piloter. »



s'inspirer les uns les autres et de travailler de manière beaucoup plus rapprochée.

Kaba Bangaly : Je voulais évoquer la notion de technicité. La collègue disait que les animateurs des CoDev étaient stoppés dans leur élan dans la conduite de leur travaux. Les CoDev, comme le CESE, donnent un avis consultatif. Ne pensez-vous pas qu'il serait judicieux d'amender la loi, de manière à donner plus de prérogatives juridiques, de telle sorte que les CoDev aient un droit de regard sur les politiques au sein d'une ville ou dans les EPCI ? Ma deuxième question concerne le niveau de l'engagement. Comment fait-on pour renforcer le lien de confiance entre citoyens et élus ? Personnellement, j'ai décidé de m'engager intellectuellement en tant que citoyen. Cette notion d'engagement est quelque chose d'assez important, notamment chez les jeunes. Hier j'ai participé à la commémoration du 80ème anniversaire de la libération de la poche de Lorient. J'ai fait une formidable rencontre avec quelqu'un qui a fait la seconde guerre mondiale, monsieur Poulichet. Ça a été une formidable rencontre, dans ce sens où je me suis dit : qu'aurais-je fait à sa place ? C'est quasiment la même chose. Nous sommes dans une période d'hypermondialisation, on a un allié américain en train de tout déconstruire. Moi en tant que français, qu'est-ce que je peux faire dans mon engagement politique ?

« La commune de Plessé organise une co-décision sur toutes ses politiques publiques, avec des comités extra-municipaux consultatifs. »

Albert Billon : Sur la co-décision ou la prise en compte de notre avis de manière décisionnelle, c'est un débat ouvert. Il y a du pour et du contre. Ça remettrait en cause plein d'équilibres, mais il y a peut-être des sujets sur lesquels on pourrait envisager, pourquoi pas ? d'être co-décideur. Je crois assez volontiers à la force de l'expérimentation. Il faut peut-être s'emparer d'un certain nombre de sujets et proposer aux élus, s'ils veulent bien entendre, ce principe de co-décision. Pourquoi pas ? Rien ne nous interdit de le faire a priori.

Kaba Bangaly : Ça existe déjà pour le projet LEADER, par exemple.

Albert Billon : Oui, sur le LEADER on est même majoritaire, dans le comité de programmation, quand on décide de l'octroi d'une subvention

européenne à tel ou tel porteur de projet.

Public : Certaines communes le font déjà. Chez nous, la commune de Plessé organise justement une co-décision sur toutes ses politiques publiques, avec des comités dits «des volontaires engagés pour Plessé», qui sont des comités extra-municipaux consultatifs. Ils utilisent ce moyen-là pour repenser toutes leurs politiques publiques. Ça fonctionne : ils vont même jusqu'à re-questionner des compétences qu'ils n'ont pas : les compétences économiques, qui sont placées au niveau de l'agglo. Leur travail de réflexion abonde justement au travail qui est fait au niveau de l'agglo. On voit que c'est possible, que ce n'est pas forcément conflictuel et qu'il y a un chemin assez facile.

Daniel Hamon, Leffarmor : Je reprends la proposition de notre président national : produire un document en amont des élections, c'est à dire en septembre. Prenons un exemple. Nous, dans le pays centre-ouest Bretagne, sommes concer-

nés par le vieillissement de la population. Là dessus, on a des éléments : il suffit d'aller piocher dans les données de l'INSEE. J'ai fait le constat en les regardant de près qu'on avait perdu pratiquement 2 000 jeunes, 2 000 enfants, en 10 ans, sur notre territoire. Soit une classe primaire ou maternelle en moins par commune. Quel maire, quelle équipe municipale se pose cette question ? On se pose la question quand

arrive le sujet. Et à ce moment-là on fait des manif, etc. On peut avoir, nous, conseils de développement, à l'échelle du territoire, ce côté un peu prospectif, et se dire : voilà, on va être confronté à ça d'une manière ou d'une autre ? Qu'est-ce que vous proposez ?

Albert Billon : Je partage volontiers la proposition, mais ça nécessite qu'on s'organise rapidement. On dispose d'un certain nombre d'éléments. On a fait un peu de perspective au niveau de la Cornouaille. On a les atouts, forces, opportunités, menaces qui ont été mis en œuvre sur chaque territoire dans le cadre des pactes de cohérence que les autorités ont signés avec le Conseil Régional. On dispose donc d'un certain nombre de données. Je pense que la Bretagne ne s'en sortira que si elle



a une politique migratoire volontariste et organisée pour pallier à toutes nos problématiques de vieillissement, de difficulté de recrutement dans les entreprises, de renouvellement des générations, etc. Bref : l'immigration n'est pas un problème, c'est une chance. Mais encore faut-il convaincre nos concitoyens. C'est peut-être comme ça qu'on fera reculer les forces brunes dont on parlait tout à l'heure. C'est une bonne idée. La seule crainte et la seule objection que je ferais est sur notre capacité organisationnelle et pragmatique à proposer d'ici septembre quelque chose qui tienne la route. Il ne faut pas que ce soit une daube sans odeur et sans saveur.

Daniel Hamon : Quel que soit notre statut de CoDev (nous, on est un forum citoyen donc sur une petite communauté d'agglo, 27 communes, pas beaucoup d'habitants), qu'on soit en associatif, qu'on soit intégré, obligatoire ou pas obligatoire, l'essentiel serait de se rendre indispensable.

Albert Billon : As-tu une petite idée comment se rendre indispensable ?

Daniel Hamon : Pas vraiment. La deuxième remarque que je voulais faire est qu'au niveau de

notre forum citoyen, les relations entre la communauté de communes et le forum citoyen se limitent à un rapport entre notre président de forum et le président de l'agglo. Est-ce qu'il ne serait pas de bon aloi que chaque communauté de commune, ou chaque agglo, délègue un conseiller, un élu du conseil communautaire qui serait l'interface permanente entre le CoDev et la communauté de commune ? Parce que, je le répète, chez nous les rapports qui existent sont des rapports téléphoniques entre notre président de CoDev et le président de l'agglo. Il y a une rencontre annuelle, parce qu'on a aussi fait une charte, on a signé...Bon, c'était sympa et on referme le cahier, point barre.

Albert Billon : Chez nous, on a un élu référent territorial.

Public : On en a trois, un par EPCI.

Daniel Hamon : Une question que personne n'a abordée, c'est la question de la participation des jeunes. Dans tous les CoDev, dans toutes les régions, dans toutes les communes, vous avez au moins une mission locale. J'espère que vous les connaissez. Il y en a 400 sur le territoire. Ça représente 1400 salariés et plus de 1 500 000 jeunes qui les fréquentent. Il s'agit un lieu for-

midable pour les rencontrer. C'est Bertrand Schwartz qui les avait créé en 81. Ce n'est pas juste un pôle emploi pour jeunes, ce n'est pas juste "Je cherche du boulot et juste je veux une formation" ; ce sont des lieux d'émancipation, des lieux de débat, des lieux où il se passe des choses au niveau culturel, théâtral, santé. Les jeunes qui s'y trouvent peuvent nous donner des informations, peuvent nous dire ce qu'ils ressentent, peuvent dire qu'ils sont en mal-être, peuvent dire qu'ils recherchent un logement, etc. C'est une information importante. Vous avez aussi les foyers de jeunes travailleurs, dans lesquels il y a des éducateurs, des animateurs : c'est un lieu fantastique pour rencontrer des jeunes. Plutôt que de faire venir, allons vers, et faisons-le tous et toutes sur l'ensemble des territoires.

Albert Billon : Nous, on a fait rentrer le directeur de la mission locale du pays de Cornouaille dans le conseil de développement, donc on a la courroie de transmission.

Véronique Kourotchkin : Merci beaucoup ! Je suis ravie de cette journée. Je ne m'attendais pas à autant d'échanges, en janvier, quand j'ai eu l'idée de faire venir Dominique Voynet par un hasard - parce que c'est souvent en se saisissant des hasards ou des opportunités que les choses se font. On a parlé de charte. Une idée, à voir avec le réseau des conseils de développement : peut-être se faire une charte commune, qu'on ait tous la même charte. La nôtre, nous avons mis deux ans et demi à la faire signer, parce que c'était compliqué. Peut-être se saisir d'avoir quelque chose de cohérent, ensemble, en l'adaptant chacun à nos structures ; peut-être de faire des choses communes de façon à qu'on avance ensemble sur la suite à donner. On va continuer, parce que je pense que ces échanges, qu'on a pu avoir ensemble, peuvent faire émerger des nouvelles idées, des propositions, des petites graines qu'on va poser, qui seront dans vos réflexions. N'hésitez pas à revenir vers Patrick Flouriot sur les idées, sur les propositions. J'ai eu un échange avec Gaëlle Le Stradic tout à l'heure. Nous disions qu'il faut continuer ce genre d'échange avec les

« Il y a 400 missions locales sur le territoire. Ca représente 1400 salariés et 1 500 000 jeunes qui les fréquentent. Il s'agit d'un lieu formidable pour les rencontrer. »

politiques, avec les conseils de développement. Elle est tout à fait emballée pour qu'on puisse continuer ce genre d'échange au moins une fois par an. Je lui ai redit combien il était important que la Région ait un référent dédié aux conseils de développement ; mais on ne le voit pas, on ne se rencontre pas, on n'échange pas avec eux. Le réseau, peut-être un peu plus, mais pas nous. Concernant les Assises qui auront lieu cette année à Auray, elles sont là depuis quelques années sous un même budget. Le budget n'évolue pas. J'en ai profité pour voir pour si le budget pouvait éventuellement être revu. Il faut profiter de ces échanges, de ces moments pour pouvoir avancer les dossiers, plutôt que d'attendre derrière un téléphone ou un mail. Continuons à partager l'enthousiasme. Ensemble : j'ai commencé ce matin par ce mot "ensemble", alors j'aimerais qu'on puisse continuer ensemble à travailler sur les projets des conseils de développement. Merci ! 🇫🇷



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
PAYS DE LORIENT & QUIMPERLÉ
KUZUL DIORREN · BRO AN ORIENT & KEMPERLE



LORIENT
AGGLOMÉRATION



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumeriezh

BLAVET
BELLEVUE
OCEAN
Communauté



25 ANS DES CODEV : CAP SUR L'AVENIR

2025



**CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT**

PAYS DE LORIENT & QUIMPERLÉ

KUZUL DIORREN · BRO AN ORIENT & KEMPERLE

© Photos Anthony Trihan.
© Dessins Mathias Rebuffé
Rédaction Patrick Flouriot, coordinateur
Relecture Véronique Kourotchkine, présidente
12 juin 2025

WEBSITE

www.cdpl.bzh

ADRESSE

21 r Jules Le Grand
56100 LORIENT

CONTACT

07 84 15 59 96

CONTACT@CDPL.BZH
